

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

10 OCTOBRE 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation des résultats du conclave budgétaire relatif au budget 2023	3
2	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	40
2.1	Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Coefficient multiplicateur»	40
2.2	Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	41
2.3	Question de M. André Antoine, intitulée «Choix stratégique de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le statut de ses agents».....	43
3	Ordre des travaux	46

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous débutons notre réunion par la présentation des résultats du conclave budgétaire relatif au budget 2023 et poursuivrons avec les questions et interpellations par la suite.

1 Présentation des résultats du conclave budgétaire relatif au budget 2023

M. le président. – Je vous propose de joindre à la discussion consécutive à l’exposé du ministre les questions orales de M. André Antoine, intitulées «Premiers résultats du conclave budgétaire» et «Soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux écoles face à l’explosion des coûts énergétiques», de Mme Alice Bernard, intitulée «Réponses à la crise énergétique dans les écoles», de M. Matteo Segers, intitulée «Décisions à la suite du conclave budgétaire de 2022», et de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Explosion des coûts énergétiques pour les établissements scolaires». (*Assentiment*)

La parole est à M. Daerden, ministre.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vais vous présenter les résultats de ces quelques jours de travail intense qu’a été le conclave budgétaire. D’ici la discussion budgétaire prévue vers la fin du mois de novembre se tiendront encore différents travaux de peaufinage et de préparation des documents que vous allez recevoir. L’objectif de notre conclave est non seulement de déterminer dans quelle direction nous avançons, mais aussi de transmettre les différents documents à la Commission européenne pour la mi-octobre.

Il me paraît utile de rappeler le contexte dans lequel nous opérons et qui a eu une incidence sur nos travaux budgétaires: celui de la forte inflation liée à la reprise après la crise sanitaire et à la hausse des coûts énergétiques. Ce contexte fait grimper les taux d’intérêt de la Banque centrale européenne (BCE). Parallèlement, la consommation est à la baisse, en raison, notamment, d’une perte de pouvoir d’achat et d’une diminution de la confiance de plusieurs acteurs, dont les consommateurs et certaines entreprises. Voilà pour les éléments de contexte peu favorables auxquels nous sommes confrontés en ce moment et qui se reflètent dans les projections de croissance économique de la BCE.

Concernant le contexte financier en particulier, qui influence notre budget, les taux d’emprunt pour les dettes souveraines augmentent. Sur un emprunt d’un milliard d’euros, nous estimons l’augmentation à plus de 27 millions d’euros de charges d’intérêts additionnelles. Dans un budget tel que le nôtre, une telle augmentation est non négligeable.

Le contexte financier a également un impact général sur tous les *spreads*, c'est-à-dire le différentiel avec les emprunts à obligation linéaire/*lineaire obligatie* (OLO). Pour le moment, notre *spread* est à 25 points de base. Cependant, nous constatons une évolution en Flandre et en Wallonie, c'est pourquoi une évolution en Fédération Wallonie-Bruxelles est également à prévoir. En Région wallonne comme en Flandre, des emprunts ont récemment été effectués avec beaucoup plus que 25 points de base de supplément. Pour nous, des risques existeront lorsque nous devrons de nouveau effectuer un emprunt massif dans les prochains mois.

Notre notation financière Moody's reste bonne dans l'ensemble et par rapport à d'autres. Cette notation peut évoluer dans le temps, mais nous n'avons pas d'informations négatives à ce sujet. Par ailleurs, notre contrat caissier n'arrivera à échéance qu'à la fin de l'année 2023. Nous disposons donc d'un peu de temps pour voir comment la situation va évoluer et comment va se porter notre relation avec les différentes banques, ainsi que pour analyser le contexte global.

En ce qui concerne le contexte réglementaire, nous sommes toujours dans une logique de clause de sauvegarde du Pacte de stabilité et de croissance (PSC), et ce, jusqu'à la fin de l'année 2023. Pour le moment, nous n'avons pas d'éléments d'indication sur une attitude quelconque de la Commission européenne. Cependant, cette clause de sauvegarde n'empêche pas la Commission européenne d'émettre des considérations et des avis sur les évolutions des finances publiques des différents États, et donc peut-être un jour sur la Belgique et sur la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant les paramètres macroéconomiques et les chiffres clés, les recettes qui sont versées en 2022 par l'État fédéral en vertu de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions restent calculées sur la base des paramètres du mois de février dernier. L'incidence des évolutions ultérieures se fera sentir en 2023. Nous avons d'ailleurs intégré une partie de ce report, qui est classique en termes de procédure.

Le budget initial de l'année 2022 prévoyait 10 mois d'indexation des salaires. Le budget ajusté de 2022 intègre désormais 32 mois d'indexation. Vous constatez donc qu'une progression a eu lieu à cet égard. La présentation PowerPoint reprend les différents chiffres d'évolution des paramètres qui déterminent nos recettes.

Les recettes versées en 2022 par l'État fédéral restent basées sur les paramètres macroéconomiques et démographiques de février dernier. La mise à jour des paramètres de cette année entraîne un surplus de 389 millions d'euros, qui sera versé en 2023 et qui est repris dans le budget de 2023. Les recettes prévues par la loi spéciale de financement bénéficient d'un report de 301 millions d'euros, lié à la correction définitive des recettes de 2021.

Ces quelques éléments de glissement, d'exercice en exercice, ont évidemment leur importance. Le total des recettes passe de 11,283 milliards d'euros, prévus dans le budget initial de 2022, à 11,860 milliards d'euros dans le budget ajusté et à 12,946 milliards d'euros dans le budget initial de 2023. Nous n'avons rien prévu dans le budget initial de 2023 comme recettes diverses provenant notamment des organismes autonomes publics (OAP), sur la base de leur solde inutilisé en 2022. Cette attitude est particulièrement prudente, car il est clair que nous devrions obtenir quelque chose de leur part.

J'en viens maintenant aux dépenses. De mardi dernier, jour de début du conclave, à vendredi dernier, nous avons beaucoup discuté, examiné les propositions des ministres et analysé le contexte global. Nous avons suivi quelques lignes directrices, notamment celle de soutenir les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à un risque d'explosion des coûts énergétiques. Nous avons évidemment poursuivi la mise en œuvre des mesures de la Déclaration de politique communautaire (DPC), dont nous nous sommes parfois écartés depuis le début de la législature, compte tenu des imprévus. Toutefois, la DPC reste notre fil conducteur. Nous avons voulu aussi, hors des dépenses exceptionnelles liées à la crise énergétique, améliorer la soutenabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons voulu apporter une réponse claire à la crise énergétique. Cette réponse n'est peut-être pas définitive. Tout dépendra de la façon dont la crise évoluera. Un ajustement budgétaire sera éventuellement réalisé au cours du premier semestre de 2023. Nous ne l'avons pas prévu pour cette année. Si cela s'avère nécessaire, nous le ferons. Nous avons prévu dès à présent une enveloppe de 150 millions d'euros, répartie sur 2022 et 2023, afin d'aider très rapidement les secteurs concernés. Ces nouveaux moyens financeront deux types d'interventions: une intervention rapide et fixe, et une intervention variable en fonction des besoins et des demandes des différents secteurs. L'un des secteurs dont les besoins sont significatifs et qui sera donc particulièrement aidé est celui de l'enseignement obligatoire. Il ne faut pas que la crise énergétique ait des conséquences sur les enfants qui suivent cet enseignement.

Pour cet exercice budgétaire, les investissements liés aux bâtiments scolaires ont constitué un élément majeur. Rappelez-vous, il y a un an, je vous avais parlé du milliard d'euros consacré aux bâtiments scolaires. Il convenait ici de rendre ce milliard d'euros opérationnel. Un projet de décret sera donc déposé au gouvernement avant la fin de l'année. Il fait encore l'objet de discussions. Il comporterait le lancement de trois appels à projets.

Le premier pourrait être clôturé à la fin du premier semestre de 2023, le deuxième à la fin du second semestre de la même année, tandis que le troisième serait clôturé durant le second semestre de 2024. Les différents critères d'attribution doivent encore être affinés, mais ils s'inscriront d'office dans la

transition climatique et énergétique devenue incontournable. Cette exigence ressort du chantier des bâtiments scolaires, mais est aussi conforme à la volonté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le début de la législature.

Avec ce milliard d'euros, les 269 millions d'euros provenant du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) et l'effet de levier que cet apport européen induit au niveau des pouvoirs organisateurs, nous arrivons à un budget de deux milliards d'euros supplémentaires à inscrire aux crédits d'investissements habituels pour les bâtiments scolaires.

Consécutivement au chantier mené par notre commission, une réforme des fonds est programmée. Elle aura pour objectif de garantir la continuité de ce qui existe, mais aussi de créer un fonds pour l'enseignement libre subventionné. Cela fera l'objet d'un projet de décret qui sera déposé en commission du Budget ou de l'Éducation au début de l'année 2023 pour être concrétisé aussi rapidement que possible. Cela permettra d'atteindre un nouvel équilibre dans les différents fonds et d'assurer un soutien aux différents réseaux.

Plusieurs autres mesures ont été décidées lors du conclave: l'extension de la gratuité scolaire grâce à un budget de 8 millions d'euros consacré à la gratuité des frais scolaires pour les premières et deuxième années primaires dès la rentrée de 2023; l'extension de la gratuité des cantines scolaires à toutes les classes de l'enseignement primaire, sur la base d'une clé d'indexation; l'augmentation des dotations – comme prévu en 2022 – de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et de la RTBF; le refinancement de l'enseignement supérieur et l'extension du gel du minerval.

Nous avons insisté sur la nécessaire qualité des finances publiques. Dès lors, nous avons décidé de poursuivre et de renforcer les revues de dépenses (*spending review*), dans le cadre réglementaire et organisationnel existant, afin de répondre de manière réaliste aux recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'augmentation mécanique du montant des recettes, liée à l'importante inflation, réduit le poids relatif de la dette et du déficit. L'évolution du contexte économique sera déterminante pour le budget de 2023, car ce dernier se base sur une prévision de croissance – relativement restreinte – de 1,5 %.

Je vous livre enfin quelques données chiffrées sur le solde final et les besoins en financement. Pour le budget ajusté de 2022, les différents éléments que nous avons dû intégrer donnent une légère diminution du solde SEC. Ce solde est équivalent à celui du budget initial de 2022, il n'est pas en progression malgré l'aide exceptionnelle «Crise énergétique» de 65 millions d'euros. Pour ce qui est des recettes, le solde SEC passe de - 8,7 à - 8,3 %.

Dans la présentation PowerPoint, vous voyez pour le budget initial de 2023 la progression prévue des recettes et des dépenses; y figure aussi la deuxième partie de l'aide «Crise énergétique» de 85 millions. En 2023, le déficit du solde SEC est de 977 millions d'euros, soit - 7,6 % des recettes.

La dette devrait rester en dessous des 100 % des recettes. La charge de la dette devrait rester à un montant inférieur à 2 % de la dette.

Vous constaterez donc une différence significative entre 2022 et 2023 sur le solde budgétaire et les corrections apportées. Cette différence est liée à la cotisation de décembre qui était intégrée dans les données en janvier et que nous avons rapatriée dans l'exercice budgétaire. Cela représente un impact de 320 millions d'euros en 2022.

Pour conclure, le gouvernement est parvenu à un ajustement du budget de 2022 et à un budget initial de 2023, tout en prenant en compte la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce faire, il renforce la dynamique d'analyse des dépenses et maintient sa vigilance quant à l'évolution de l'endettement et des charges de la dette.

En prenant des décisions qui préparent l'avenir, le gouvernement a assumé ses responsabilités en accompagnant et soutenant les différents secteurs face à la crise énergétique. Il poursuit son plan d'investissement relatif aux bâtiments scolaires que je qualifierai d'ambitieux, il maintient les investissements financés par le PRR et il continue à mettre en œuvre le Pacte pour un enseignement d'excellence. Nous atteignons tout doucement le sommet de la courbe en termes d'investissements. Pour 2023, nous dépassons les 300 millions d'euros d'investissements complémentaires liés au Pacte.

M. André Antoine (Les Engagés). – Est-il possible de recevoir une copie de la présentation PowerPoint, Monsieur le Président? Même si j'ai pris quelques notes, la présentation s'est déroulée de manière très rapide. Si je pouvais disposer des diapositives en version papier, cela faciliterait grandement mon intervention.

M. le président. – Nous allons vous transmettre une copie papier des documents.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre présentation. Pour notre part, nous avons été attentifs à votre discours et nous sommes en mesure d'intervenir sans disposer des diapositives. Des éléments très importants ont été transmis et n'ont pas manqué d'éveiller l'attention. Si certains souhaitent disposer d'une copie écrite de votre exposé, pourquoi pas? Mais nous ne souhaitons pas que cela freine les travaux.

M. le président. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour le sérieux de votre exposé, un exercice peu évident dans le contexte actuel. Je note que le gouvernement se préoccupe sérieusement des secteurs en difficulté, qui traversent les crises depuis trois ans. Le gouvernement aussi, d'ailleurs, a fait face à une succession de crises.

Vous avez insisté sur trois points importants pris en compte lors du conclave budgétaire. Pour affronter la crise énergétique, 150 millions d'euros d'aides directes ont été accordés aux différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré la tempête, le gouvernement garde le cap. Je tiens à vous remercier ainsi que vos collègues pour toutes les politiques que vous menez et que nous soutenons.

Vous avez parlé de l'élargissement de la gratuité scolaire à partir de 2023, pour lequel 8 millions d'euros ont été dégagés. En outre, 7,5 millions d'euros ont été dégagés pour permettre la gratuité des cantines scolaires. Une alimentation saine favorise l'épanouissement des élèves.

Je note également que l'enseignement supérieur est refinancé – c'est sujet largement débattu. Je salue le gel du minerval qui témoigne de la volonté du gouvernement d'apporter du confort aux étudiants.

Vous avez également rappelé le milliard d'euros engagé en faveur des bâtiments scolaires, ainsi que le soutien apporté au Pacte pour un enseignement d'excellence. J'espère que cette aide améliorera la «clé élèves», qui contribue aux recettes du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Ministre, je tiens à saluer votre travail et l'action de votre gouvernement, qui répondent aux urgences de nos différents secteurs durement touchés par les crises. Vous continuez à investir dans le futur et vous n'avez pas oublié les autres secteurs que sont le sport, la culture et la jeunesse. Il est essentiel que le gouvernement développe une vision globale de sa politique, soit à l'écoute, apporte des réponses, tienne un discours franc et transparent, comme vous le faites. Nous notons la qualité de votre démarche et votre volonté de communiquer en toute transparence les résultats des travaux du conclave. Pour toutes ces raisons, mon groupe soutient votre action et salue votre travail.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je remercie le gouvernement pour ses efforts. La situation est connue. Il s'agit de gérer une crise énergétique et les difficultés financières qu'elle engendre dans le plus grand respect des usagers de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous parlons de sujets humains, de matières personnalisables, de questions démocratiques et de tout ce qui fait ce que nous sommes. Dans une pareille crise énergétique, nous avons besoin de créer un maillage pour que les mondes associatif, éducatif et culturel restent solidaires.

Lors de votre présentation, deux notions me sont venues à l'esprit. La première est la protection. J'entends votre volonté de protéger les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au-delà, par des mesures estimables face à la crise énergétique, comme celle de l'indexation. Chaque niveau de pouvoir doit intervenir. Il faut donc analyser qui paie sa facture, et de quelle manière. Faut-il aider tout le monde, alors que certains ne paient pas leurs factures et les reportent notamment sur les pouvoirs locaux?

Cela implique aussi d'identifier les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il convient de protéger directement, ceux dont les factures sont les plus complexes. Nous devons protéger leurs missions et éviter qu'en raison des difficultés financières, ils soient obligés de réduire leur capacité d'action. Pour le groupe Ecolo et les partenaires de la majorité, il n'en est pas question! Toute fermeture liée à la crise énergétique n'est pas tolérable dans une démocratie.

En premier lieu, je pense donc à la protection, c'est-à-dire l'idée que chaque opérateur pourra être soutenu par le levier qui est construit.

La deuxième notion à laquelle je pense est celle de l'accélération de la transition énergétique. Nous devons non seulement protéger l'ensemble des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi faire en sorte qu'ils mènent une transition beaucoup plus claire et, à moyen terme, que leurs frais énergétiques diminuent. Cela nécessite de l'investissement pour garantir que les opérateurs soient aussi durables que possible.

Face à la crise énergétique qui suit immédiatement la crise sanitaire, nous devons rester responsables et unis. Les documents du conclave budgétaire ont été envoyés et rendront peut-être cette unité francophone un peu plus tangible. En effet, les efforts consentis peuvent être abordés en termes politiques, mais l'intérêt des choix réside dans leur caractère systémique. Autrement dit, nous allons aider quiconque est en difficulté.

Les aides de 65 millions d'euros et de 85 millions d'euros font-elles l'objet de rendez-vous à court et moyen termes pour garantir que les liquidations soient aussi cohérentes que possible par rapport aux demandes? En effet, certains se demandent s'il existe des réserves et si nous allons articuler ces deux montants dans une logique d'analyse systémique pour déterminer les besoins et nous assurer que les aides parviennent aux bonnes personnes. C'est ce que nous avons fait durant la pandémie; ce n'est donc pas inimaginable.

Par ailleurs, de nombreux secteurs sont protégés par l'indexation, mais pas tous. Pour les opérateurs qui ne bénéficient pas de ce mécanisme, notamment dans le secteur culturel, les cellules de veille sont un très bon système. Qu'en est-il des autres catégories? Là où l'indexation n'intervient pas, quelles sont les zones de refuge? Comment garantir que personne ne tombe dans de grandes difficultés?

Pour le groupe Ecolo, la Fédération Wallonie-Bruxelles est en train d'écrire la réponse à la crise énergétique. Alors que certains prétendent que nous ne faisons rien, nous démontrons que nous prenons nos responsabilités vis-à-vis de nos opérateurs. J'espère que cette prise de responsabilité sera collective et que nous pourrons compter sur un maximum de soutiens afin que personne ne souffre plus longtemps de la crise. Le répit culturel, social et éducatif est important. Il implique que les activités d'un maximum d'opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient maintenues afin que tous nos citoyens aient accès à leurs services.

M. le président. – La parole est à M. Florent.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Ma question porte sur les grandes difficultés qu'éprouvent les établissements de l'enseignement obligatoire pour payer les factures énergétiques. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Se-GEC) estime ainsi la surfacturation à quelque 61 millions d'euros, tous réseaux confondus; Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) l'évalue à 181 millions d'euros. Quant à vous, Monsieur le Ministre, vous avez évoqué dans la presse une fourchette allant de 88 à 109 millions d'euros.

En soutien face à la crise énergétique, vous avez dégagé 150 millions d'euros pour l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles; un tiers de ce montant sera destiné aux écoles. S'agira-t-il d'une aide directe pour faire face à la hausse des coûts énergétiques? Comment allez-vous déterminer les écoles qui en ont le plus besoin? Existe-t-il un cadastre des besoins énergétiques dans les écoles, sachant que les situations sont très différentes, entre les bâtiments qui ont été récemment rénovés et ceux qui ne sont dotés que de simples vitrages, entre les écoles qui se sont constitué un bas de laine et celles qui sont au bord de la faillite?

Vous annoncez un plan d'opérationnalisation doté d'un milliard d'euros pour la rénovation des bâtiments: nous soutenons complètement ce choix qui s'inscrit dans le long terme. Ce plan est divisé en trois phases. Ainsi, durant les premier et deuxième semestres de l'année 2023, le gouvernement dégagera respectivement 400 et 300 millions d'euros. Comment les écoles doivent-elles se préparer pour introduire des projets de financement de leurs bâtiments? Une aide méthodologique est-elle prévue à cet égard?

Vous annoncez aussi la création d'un fonds pour l'enseignement libre subventionné durant le premier semestre de l'année 2023. Quel montant est-il prévu pour ce fonds?

La gratuité scolaire est un engagement extrêmement important pour le groupe Ecolo. J'ai déjà interrogé plusieurs fois la ministre Désir à ce sujet. Votre collègue avait annoncé que l'extension de la gratuité à l'ensemble de l'enseignement primaire coûterait environ 24 millions d'euros. Vous nous dites

aujourd'hui que le gouvernement prévoit désormais un montant de 8 millions d'euros pour élargir la gratuité aux première et deuxième années primaires. C'est une très bonne chose! Nous nous en réjouissons! Toujours est-il que le gouvernement a fait le choix de ne pas étendre la gratuité à l'ensemble de l'enseignement primaire. Pourquoi? Quels ont été les arbitrages?

La gratuité scolaire est extrêmement importante pour les familles qui, de manière inégale, font face à des situations difficiles. Quelles sont les perspectives pour que, à l'avenir, la gratuité soit étendue aux troisième, quatrième, cinquième et sixième années primaires? Il serait trop facile de laisser cette question en suspens jusqu'à la prochaine législature. J'aimerais que cette réflexion se poursuive dans les mois qui viennent.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre exposé, même si celui-ci reste assez général par rapport aux mesures qui ont été détaillées dans la presse. En premier lieu, je vous décernerai un bon point, comme à l'école, pour la gratuité scolaire pour les première et deuxième années primaires, même si cette mesure était attendue l'année passée. C'est le résultat de la très forte mobilisation du monde associatif, de la Ligue des familles et des associations de parents, entre autres. Tous ces acteurs ont bien fait d'insister, puisque vous progressez vers la gratuité de l'enseignement. Vous annoncez aussi la gratuité des cantines dans les écoles concernées. Confirmez-vous qu'il s'agit bien du projet portant sur les repas chauds gratuits à l'école? Si j'ai bien compris, cette mesure viserait les écoles à encadrement différencié. Pouvez-vous nous donner quelques précisions à cet égard?

Malgré ce bon point, de nombreuses questions subsistent, et je suis assez inquiète. Évidemment, la crise énergétique a des répercussions sur tous les acteurs de la Communauté française. Il ne faut pas se voiler la face, tous vont voir leurs factures augmenter: les accueillantes d'enfants, les crèches, les écoles, les théâtres, les centres culturels, les clubs de sport, etc. Vous avez annoncé un budget de 150 millions d'euros pour aider l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la fin de l'année 2022 et l'année 2023. Or, il semble y avoir un petit problème de calcul... Le SeGEC a calculé que le surcoût de l'énergie et des fournitures, elles aussi touchées par l'inflation, s'élèverait à 61 millions d'euros, rien que pour l'année 2022!

Pour WBE, les chiffres sont encore plus élevés. Le réseau prévoit un total de dépenses de 180 millions d'euros pour 2023, soit un surcoût de 145 millions d'euros. Ils n'y arriveront pas avec les 150 millions d'euros que vous avez mis sur la table. Rien que pour l'école, 200 millions d'euros supplémentaires sont nécessaires. Comment pensez-vous que les écoles et les autres institutions feront face à l'augmentation de ces factures s'il n'y a pas un apport conséquent de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Di Rupo a indiqué que nous allons porter des pulls. Un document élaboré par WBE donne une série de recommandations: retarder l'allumage des chaudières, diminuer les températures dans les classes, éteindre le chauffage avant la fin de la journée, se doucher moins longtemps à l'internat, etc. C'est du bricolage. Ces gestes ne feront pas vraiment diminuer les factures. On estime qu'elles permettraient de réduire la consommation d'énergie de seulement 7 %.

La situation est inacceptable. Nous ne pouvons pas imaginer que les enfants aient froid dans les écoles, les crèches et les clubs de sport. L'hiver arrive et il faut trouver des solutions. Or, je n'en trouve pas dans vos annonces. Confirmez-vous les chiffres du SeGEC et de WBE? Sont-ils corrects? Si oui, que faire pour combler le budget manquant?

Concernant les écoles, mais aussi les institutions culturelles, par exemple, existe-t-il un cadastre des besoins énergétiques? Une enquête a été réalisée il y a deux ans dans les écoles pour lancer le chantier des bâtiments scolaires. Les résultats permettent-ils d'estimer les besoins des établissements et des écoles?

S'agissant du chantier des bâtiments scolaires, vous aviez parlé, l'année dernière, d'un investissement de 100 millions d'euros par an pendant dix ans, soit un budget total d'un milliard d'euros. Aujourd'hui, vous laissez sous-entendre que vous allez accélérer le rythme, puisque deux tranches de respectivement 400 millions d'euros et 300 millions d'euros seront dépensées d'ici la fin de 2024. Sera-t-il possible d'aller puiser ce financement dans les marchés? Vous avez vous-même signalé qu'à moyen terme, l'opération serait fastidieuse.

Les appels à projets induisent une concurrence entre écoles et entre institutions. Cette méthode est-elle acceptable? Certaines écoles ont plus de moyens que d'autres pour proposer de bons projets. Toutes les écoles seront-elles accompagnées pour introduire un bon dossier? Vous n'avez pas reparlé de ce qui a été fait jusqu'à présent pour les achats groupés. Comptez-vous relancer une recherche en ce sens?

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous avons lu dans la presse que 20 millions d'euros sont prévus pour garantir la tenue des cours en présentiel. Toutefois, les étudiants seront confrontés à des difficultés sociales majeures. La Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a d'ailleurs lancé un signal d'alarme à ce sujet. Des mesures supplémentaires sont-elles prévues?

Est-il prévu de réaliser un cadastre des besoins dans le secteur de la culture? Une politique proactive est-elle envisagée? La Fédération Wallonie-Bruxelles doit se rendre auprès des opérateurs pour entendre leurs difficultés et ne pas attendre que ces derniers viennent frapper à sa porte lorsqu'il sera déjà trop tard pour agir. Une politique généralisée sera-t-elle mise en route au lieu de procéder au cas par cas?

J'en viens à la petite enfance. Le média en ligne «7sur7» écrit que les milieux d'accueil toucheront une prime de 200 euros par place. Pensez-vous sincèrement que ce montant sera suffisant? Les factures des accueillants explosent!

Tous ces éléments m'amènent à penser que le plan que vous proposez saupoudre quelques rares moyens en laissant les secteurs se débrouiller pour le reste. C'est inacceptable, car vous renvoyez la patate chaude aux responsables des écoles, des centres culturels ou des maisons de jeunes, mais aussi aux familles, qui feront face aux augmentations du prix des garderies, des billets d'entrée aux spectacles, etc.

En d'autres termes, c'est à nouveau la population qui devra supporter le poids de la crise énergétique. Les autres gouvernements tentent d'aller chercher l'argent là où il se trouve, mais ces tentatives échouent. La semaine dernière, le gouvernement fédéral annonçait son intention de puiser 4,7 milliards d'euros dans les surprofits des fournisseurs d'énergie. Ce matin, il indique que l'opération ne rapportera finalement que 800 millions d'euros, ce qui ne permettra pas de prendre de grandes mesures. Monsieur le Ministre, vous avez une responsabilité vis-à-vis des autres gouvernements.

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame Bernard, ce sont vos propos qui sont difficiles à accepter! Vous affirmez que le gouvernement ne prend pas ses responsabilités. Cependant, *ab initio*, c'est vous qui n'avez pas voulu prendre vos responsabilités et, aujourd'hui, vous pointez du doigt ceux qui le font. Certes, ils ne peuvent pas réaliser tout ce qu'ils voudraient, étant donné le contexte. J'ai donc beaucoup de mal à entendre les reproches que vous adressez à des femmes et à des hommes qui, eux, prennent leurs responsabilités.

M. le président. – La parole est à M. Köksal.

M. Sadik Köksal (DÉFI). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre introduction très instructive. J'aimerais savoir ce que les grosses enveloppes de 150 millions d'euros représentent. Je constate qu'une provision importante de 40 millions d'euros n'est pour l'instant pas affectée. Pouvez-vous nous donner des éléments plus précis quant à la répartition interne des différentes rubriques: enseignement obligatoire, culture, enfance, aide à la jeunesse, enseignement supérieur, sport, jeunesse et autres? Les aides prévues aujourd'hui le sont-elles uniquement pour faire face à la crise énergétique, c'est-à-dire aux factures énergétiques des différents établissements? Dans l'affirmative, comment comptez-vous planifier l'aide? Vous baserez-vous sur une année «n-1» de la facture globale énergétique, pour décider du pourcentage de votre intervention? Dans l'affirmative, quel est ce pourcentage? Nous aurions ainsi une idée de l'intervention sur la facture annuelle. Nous insistons également, comme nous

l'avons déjà fait à plusieurs reprises, sur la gratuité pour les première et deuxième années primaires, réclamée depuis longtemps par la Ligue des familles.

Il ne faut pas non plus oublier l'enseignement supérieur qui reçoit 19,5 millions d'euros, alors qu'une provision très importante de 40 millions d'euros n'est pas encore affectée. Encore aujourd'hui dans la presse, des acteurs interpellent le monde politique à propos de l'inquiétude des étudiants. La Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), entre autres, se demande si les études vont devenir un produit de luxe. Certains étudiants ne peuvent plus payer leur kot. Le titre d'un article relevait même que «la prostitution s'aggrave». Quelles mesures peuvent-elles être prises pour ces étudiants de l'enseignement supérieur? Des interventions sont prévues pour adoucir la facture énergétique, mais cette crise ne touche pas uniquement des bâtiments et des associations; elle affecte toutes les familles, et notamment des étudiants. J'aimerais avoir plus de précisions sur l'aide qui sera apportée dans ce contexte.

M. le président. – La parole est à M. Antoine.

M. André Antoine (Les Engagés). – Nous devons faire preuve de réserve. Nous avons reçu aujourd'hui quelques diapositives représentatives d'un ajustement budgétaire inédit et du budget de 2023. Il me paraît extrêmement hasardeux de déjà porter un jugement définitif sur la ventilation des dépenses et les choix du gouvernement. Cela étant dit, nous n'allons pas rester muets face à des choix que nous ne partageons pas.

Le gouvernement n'est pas au rendez-vous – ni à moyen terme ni à court terme. À moyen terme, il souffre manifestement de myopie financière. La question n'est pas de savoir s'il va tenir jusqu'en 2024, mais s'il va permettre à cette institution de surmonter l'année 2024. Les spécialistes budgétaires de l'Université de Namur (UNamur) projettent pour 2026 une dette équivalente à 200 % de nos recettes! Et cela, à politique inchangée. Les dépenses que vous prévoyez pour 2023, Monsieur le Ministre, n'ont même pas été intégrées. Autrement dit, nous allons nous rapprocher d'une date fatidique et d'un chiffre maudit bien plus rapidement que ce que prédisent les spécialistes. Personne ne peut nous garantir l'avenir de cette institution, qui représente l'alliance – certes difficile, mais intéressante – des Wallons et des Bruxellois sous la bannière de la cause francophone. Personne ne peut nous garantir que nous nous retrouverons ici lors de la prochaine législature.

J'entends des réponses qui varient entre le Parlement de Wallonie et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vois même des hommes politiques qui ont changé d'avis: cela est, du reste, parfaitement leur droit! Pierre-Yves Jeholet ne disait pas la même chose hier au Parlement de Wallonie que ce qu'il dit aujourd'hui au sein de notre Parlement. En tout état de cause, notre institution n'est pas sauvée. Plus grave, elle est de plus en plus minée par ses difficultés.

Quelles sont ces difficultés, Monsieur le Ministre? Tout d'abord, l'attitude que vous manifestez à l'égard de l'État fédéral. Vous n'avez pas formulé une seule plainte ou une seule demande à l'égard de ce dernier! Pourtant, les inondations vous en ont donné les moyens. En effet, l'État fédéral a fait une superbe opération à l'occasion de ces inondations, puisqu'il va empocher la TVA sur tous les travaux et ne fera preuve d'aucune solidarité envers la Région wallonne et la Communauté française. Bien sûr, les Flamands ont déjà pensé qu'à l'avenir, il fallait un fonds fédéral pour les calamités de cette nature. Mais aujourd'hui, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a qu'à tirer son plan!

Cette démission francophone, cette soumission wallonne au pouvoir fédéral dans le cadre de majorités identiques est inexcusable! Même si nous ne savons pas très bien comment, l'État fédéral va imposer les surprofits, pour un bénéfice estimé à 4,7 milliards d'euros. De leur côté, les entités bruxelloise, wallonne et francophone devront intervenir pour soutenir les secteurs fragilisés par la facture énergétique. Que vont-elles voir de ces 4,7 milliards d'euros? Rien! Du reste, vous n'avez rien demandé à l'État. Ce n'est même pas un combat perdu, c'est un combat que vous ne mènerez pas! C'est, pour ma part, un deuxième élément d'incompréhension.

Vous auriez pu au moins demander une réduction de la TVA à 6 % pour l'électricité ou un «chèque mazout» pour le secteur non-marchand. Votre gouvernement a-t-il pris position dans ce dossier? Est-il décidé à demander quoi que ce soit? Les secteurs qui vivent de la Communauté française vous pressent pourtant d'agir de la sorte. Mais vous ne faites rien.

Dans le même ordre d'idée, les cotisations de pensions – dossier entre les mains de votre coreligionnaire Mme Karine Lalieux – sont toujours discutées à huis clos. Où est le financement alternatif annoncé? Dans les tableaux budgétaires, je vois 55 millions d'euros en plus pour cette année. Et cela va continuer. Pour les pouvoirs locaux, on va passer de 220 à 800 millions d'euros. Ce qui veut dire que vous vous imposez une charge supplémentaire chaque fois que vous nommez un statuaire. Cette charge est d'autant plus insupportable que, depuis 2011 pour les pouvoirs locaux et depuis 2019 pour l'administration régionale, les Flamands ont définitivement renoncé aux statuaire. Par conséquent, dans très peu de temps, les statuaire pensionnés flamands seront financés par les statuaire actifs de Wallonie et de Bruxelles. Cela n'a pas l'air de vous ébranler. Ce transfert est pourtant connu. Il a été dénoncé dans le rapport de Belfius qui est édifiant, comme une erreur historique de la part des Wallons et des francophones de Bruxelles.

La Région wallonne gère-t-elle mieux la situation? Non. Au Parlement de Wallonie, depuis les bancs de l'opposition, nous avons dénoncé la non-indexation des subventions APE (aide à la promotion de l'emploi). Nous avons été les pre-

miers à le faire, personne ne peut le contester. Nous avons dévoilé cette situation d'emblée, lors de l'ajustement budgétaire de 2022 du gouvernement wallon.

En matière d'enseignement en alternance, nous espérons voir des synergies entre notre modèle francophone et le modèle wallon, entre les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME). Il n'en est rien!

Et cela continue à se détricoter! En effet, récemment, la Région wallonne a décidé de ne plus intervenir financièrement dans les projets sportifs qui impliquent la Communauté française. Lorsqu'un projet est, par exemple, porté par l'Université de Liège (ULiège), avec une part pour l'université, une part pour la Communauté française et une part pour la Région wallonne, cette dernière, en vertu du décret désormais en vigueur, est en droit de se retirer et de ne plus accorder de moyens financiers. Cela signifie qu'aujourd'hui, on dresse des murs de Berlin entre la Communauté française et la Région wallonne.

J'ai été jadis membre d'un gouvernement – Monsieur le Président, votre parti était alors au pouvoir aux côtés d'Ecolo – dont le *kern* était composé de quatre ministres identiques à la Communauté française et à la Région wallonne. Nous ne savions d'ailleurs même plus si nous siégeons à la Communauté française ou à la Région wallonne. Nous organisions alors des synergies et des transferts financiers ou de normes à l'avantage de l'une ou de l'autre entité fédérée.

Aujourd'hui, nous sommes face à deux univers complètement différents. Quand d'ailleurs avez-vous eu une réunion conjointe des gouvernements? Quand? Nombreuses sont les réunions à avoir été annoncées, mais il y a eu l'épidémie de la Covid-19, puis les inondations. Bref, il y a toujours eu une bonne raison pour que, finalement, Communauté française et Région wallonne ne se voient pas – c'est la même chose, je le crains, avec la Région de Bruxelles-Capitale – pour tenter ensemble de trouver des pistes pour répondre mieux, de manière concertée, aux crises qui se présentent et pour faire voix commune à l'égard du pouvoir fédéral ou de la Flandre. Rien de tout cela! La Communauté française n'a jamais été aussi éloignée du pouvoir régional, ce qui est évidemment dramatique pour son existence institutionnelle.

Pour le moyen terme, je déplore votre myopie financière et votre procrastination. Vous dites que demain est un autre jour et qu'on verra bien; telle est au fond votre devise. Qu'en est-il du court terme? Je concède que, pour le moyen terme, les mécanismes de financement sont compliqués, mais, pour le court terme, vous pourriez être tenté d'affirmer que vous maîtrisez la situation.

Cependant, pour aller à la rencontre de ceux et celles qui souffrent de la crise énergétique, vous dressez plutôt le Pont Saint-Bénézet à Avignon: un pont magnifique qui tente de traverser le Rhône, mais qui n'atteint jamais l'autre rive.

C'est certes une curiosité touristique, mais elle ne sert à rien. Vos décisions suivent le même chemin: vous avez commencé une petite partie, mais on n'atteindra pas l'autre rive.

Nous avons reçu les résultats du conclave en direct et, si on avait respecté les parlementaires, vous auriez peut-être pu envoyer les résultats du conclave vendredi ou samedi. Quoi qu'il en soit, ceux qui sont au pouvoir pensent qu'ils vont y rester et estiment que ceux qui siègent dans l'opposition s'y plairont à jamais. Par respect pour le travail parlementaire, nous aurions pu disposer de ces chiffres avant ce week-end. Cela n'aurait pas encombré nos boîtes de courriels.

M. le président. – Le fait que le ministre venait présenter les résultats du conclave était connu. On ne peut pas le lui reprocher.

M. André Antoine (Les Engagés). – Quand les parlementaires obtiennent les informations trois jours après la presse, il y a de quoi s'interroger sur la nature du régime, Monsieur le Président. J'aurais au moins espéré que les informations soient diffusées simultanément. Or, le rôle du Parlement ne cesse de reculer et il ne faudra pas s'étonner que s'expriment les frustrations.

Monsieur le Ministre, pour ce qui est de l'ajustement budgétaire, je trouve que vous avez appliqué les paramètres de circonstance vous mettant à l'abri de reproches à propos des lois constitutives de notre financement. Je vous invite cependant à la prudence puisque, conformément aux prévisions publiées par le Bureau fédéral du Plan (BFP) le 6 septembre 2022, vous avez appliqué une croissance positive de 0,5 %. Cependant, dans ce document du BFP, l'hypothèse est celle d'une croissance, au mieux, de 0,5 % et, au pire, de - 0,5 %. Le BFP n'écarte donc pas la possibilité d'une récession, et cela conditionnera l'évolution des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le «mur de janvier» se produira quand toutes celles et tous ceux qui ont bénéficié d'un contrat fixe d'énergie basculeront vers un contrat variable avec des évolutions qui sont insupportables. On en découvre chaque jour des témoignages dans les médias. Ce «mur de janvier» va probablement emporter un certain nombre d'indépendants, d'artisans, de très petites entreprises (TPE) et peut-être même d'entreprises. C'est notamment le cas d'une entreprise hesbignonne qui va se séparer d'un grand nombre de collaborateurs eu égard à sa structure de coûts par rapport à la concurrence.

Le premier élément est la croissance. Le deuxième élément, que je vous remercie d'avoir eu la correction d'aborder, est l'évolution de l'OLO. Elle est montée jusqu'à 300 points de base et vient de redescendre légèrement. Cela veut dire que, dans le meilleur des cas, nous allons nous retrouver avec des taux d'intérêt de 3,30 %, voire plus.

À cela s'ajoute la notation de Moody's. Les Wallons doivent être tétanisés par la visite de Moody's annoncée le 1^{er} décembre. Au vu de vos tableaux, comme vous

nous l'avez toujours dit, la situation de notre Fédération est meilleure que celle de la Wallonie. Traditionnellement, nous avons toujours été associés au pouvoir fédéral. Toutefois, celui-ci encaisse un milliard d'euros d'endettement de plus chaque mois et il est de notoriété publique que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie sont dans une situation extraordinairement préoccupante, décrochant chacune une note Ba1, comme l'Espagne, la Bulgarie ou le Pérou. Quand une région est classée dans cette catégorie, elle perd un certain nombre d'investisseurs; ils ne s'intéressent plus à elle, car elle n'est plus dans le haut du panier sur le plan de la confiance. Le porte-parole du groupe d'experts invité par Jean-Luc Crucke a prévenu que les marchés peuvent réagir brutalement et sèchement, sans préavis.

Au-delà de la croissance, mon deuxième motif d'inquiétude porte sur les *spreads* et les taux d'intérêt. Nous allons devoir nous endetter bien au-delà des taux que nous avons imaginés. Je prends un exemple qui concerne votre commune, Monsieur le Ministre. Aucune banque ne s'est présentée pour financer le Plan «Oxygène» en Wallonie. Aucune. C'est du jamais vu! La crédibilité même de nos institutions est aujourd'hui remise en question.

Une deuxième preuve est que nous aurons des difficultés à négocier le contrat caissier. Le contrat est habituellement signé pour cinq ans. Cette fois, la Wallonie négocie pour le prolonger de deux années seulement. Je serais curieux de voir le vôtre. À mon avis, dans le meilleur des cas, il sera prorogé d'une année. Par ailleurs, Belfius a délibérément arrêté ses compteurs de perspectives en 2024. Il s'agit d'un deuxième signal qu'il me paraît impératif de prendre en compte.

Chaque année, je me suis exprimé sur la «clé élèves». Une fois de plus, de ce fait, nous perdons des recettes de l'ordre de 50 millions d'euros. Cette tendance se poursuivra jusqu'en 2030. En effet, d'une année à l'autre, certains élèves ne sont plus comptabilisés, car ils sont scolarisés soit en Flandre, soit chez eux, soit dans le privé. Nous perdons ainsi des finances publiques.

Toutefois, ce n'est pas une fatalité. En France, le président Macron a adopté un décret qui ne permet l'enseignement à domicile que pour des raisons de santé. Le but est notamment d'éviter que, dans certaines communautés étrangères, on reproduise le modèle de la mère qui ne travaille pas, comme c'est en effet le cas dans 80 % des situations d'enseignement à domicile. Cette mesure permet d'empêcher des transmissions culturelles inacceptables au vu de nos droits. Le président Macron a donc réagi.

Nous, qu'avons-nous fait? Avons-nous pris une mesure décrétole pour limiter cette hémorragie de notre enseignement qui, d'année en année, perd des élèves? Avons-nous organisé une campagne de promotion? J'en conviens, vous vous êtes concentré sur le dossier des bâtiments scolaires. Toutefois, les résultats de

ce travail ne seront visibles que dans plusieurs années, une fois les travaux réalisés.

Enfin, je peine à identifier ce que la revue des dépenses nous a apporté comme gain. Deux fois, nous avons eu des auditions intéressantes sur le plan méthodologique. La Wallonie a consacré 10,8 millions d'euros pour mener une revue des dépenses; les spécialistes ont ensuite dit qu'il revenait au gouvernement de trancher. Au total, plus d'un milliard d'euros sont en balance. Or, ici, en Fédération, on ne se donne même pas d'objectifs. Vous aviez déclaré que cette opération s'avérait de prime abord décevante. Je partage cette opinion. Nous aurions eu bien besoin de valider la pertinence de toutes les dépenses.

Voilà pour ce qui est des paramètres.

Le deuxième élément a trait à la façon dont vous travaillez. La Wallonie a un avantage que la Fédération n'a pas: elle procède à un ajustement budgétaire à mi-parcours. De cette façon, elle y voit beaucoup plus clair dans l'évolution des dépenses et des recettes d'une année. Vous, en revanche, êtes extraordinairement rusé et malin et vous emballez l'ajustement du budget de 2022 dans le budget initial de 2023. Je ne dis pas que c'est de mauvaise guerre; c'est à nous à être plus vigilants. Cela permet de passer un peu rapidement sur l'ajustement du budget de 2022, celui-ci étant pratiquement consommé. En outre, cela vous permet d'annoncer des chiffres qui valent pour deux ans, sans que nous, députés, sachions quelle partie concerne 2022 ou 2023.

La presse annonce une enveloppe de 150 millions d'euros, mais nous ne savons pas sur quelle année elle porte. Il est vrai que vous avez annoncé une provision de 40 millions d'euros... sur 14,122 milliards d'euros de dépenses. Ce montant représente donc 0,27 % du budget et nous nous rendons bien compte que ce n'est pas avec cela que nous allons répondre aux préoccupations légitimes d'un grand nombre de secteurs. Vous avez imaginé une provision, et c'est une bonne chose. Toutefois, les montants sont largement sous-estimés par rapport à l'évolution attendue des coûts, notamment ceux liés à la crise énergétique.

Sur les 150 millions d'euros d'aide pour faire face à la crise énergétique, 50 millions d'euros sont dédiés à l'enseignement obligatoire. Le SeGEC a estimé une surfacturation de 61 millions d'euros, et ce, après indexation des subventions de fonctionnement, sans quoi le montant était largement supérieur. WBE, pour sa part, a repris un montant très différent. Sur une période de deux ans, votre budget est très loin de répondre aux attentes des différents réseaux. En outre, vous n'avez rien dit des modalités de répartition. Comment allez-vous distribuer cette enveloppe: par élève, par consommation? Nous l'ignorons.

Pour la petite enfance, le gouvernement a dégagé 15 millions d'euros. Cependant, à l'heure actuelle, toutes les crèches, subventionnées ou non, sont dans un état de détresse terrible puisqu'il ne leur est pas possible de modifier le contrat

d'accueil unilatéralement. Je ne sais pas comment ces crèches termineront l'année 2022 et encore moins comment elles amorceront l'année 2023.

Le sport nous est cher, à Jean-Luc Crucke et à moi, puisque nous avons tous deux exercé la fonction de ministre wallon des Infrastructures sportives. Le gouvernement a débloqué 4 millions d'euros pour le sport, la jeunesse et les maisons de justice. Êtes-vous conscient du fait que cette somme est largement insuffisante? Vous savez pourtant que les piscines sont devant un gouffre financier! Les mouvements sportifs manquent terriblement de moyens financiers! Certes, vous faites ce que vous pouvez. Mais, quitte à ne pas être au rendez-vous à moyen terme, soyez-le à court terme! C'est un montant totalement insuffisant. Il en est de même pour d'autres secteurs comme l'enseignement supérieur qui me préoccupe aussi.

Concernant les bâtiments scolaires, c'est un projet qui vous appartient et nous ne pouvons que l'applaudir. Cependant, rien n'est encore très clair. Vous annoncez un montant de 400 millions d'euros; j'imagine qu'il est inscrit en crédits d'engagement. Pour 2023, ce sera donc 700 millions d'euros. Mais quel est le montant inscrit en crédits de liquidation? Il est très faible, j'imagine. Je suppose que tout cela sera financé par un emprunt qui viendra alourdir notre niveau d'endettement. Je ne vois pas d'autre formule possible. Ces sommes serviront-elles à financer les dossiers non sélectionnés dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires rendu possible par le PRR? Des écoles attendent encore une réponse. Ces sommes vont-elles servir à compléter des budgets, alors que le prix des matériaux de construction a augmenté de 33 %?

Mme Linard nous a dit qu'elle vous demanderait d'indexer les enveloppes accordées aux infrastructures culturelles pour faire face à l'inflation. Cette indexation a-t-elle eu lieu? Sera-t-il envisageable de procéder à une même adaptation pour les bâtiments scolaires?

Vous nous avez parlé, Monsieur le Ministre, de décisions qui seront prises à la fin de l'année pour certaines, et au début de l'année prochaine pour d'autres. Je ne peux pas vous faire de procès, mais je ne peux pas non plus vous applaudir, étant donné que je ne connais pas la technique qui sera utilisée. J'espère que vous vous baserez sur une clé objective, à savoir les besoins.

Beaucoup d'écoles espéraient, à côté de la ligne budgétaire consacrée au gros œuvre d'isolation, des budgets spécifiques pour les chaudières et pour la production d'énergie renouvelable, à travers, notamment, l'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur. Certaines écoles n'ont pas un si mauvais coefficient que cela, mais leur chaudière est complètement obsolète sur le plan de la consommation. Peut-être aurions-nous pu prévoir une note de crédit pour qu'il en soit ainsi.

Enfin, je n'ai pas trouvé trace, Monsieur le Ministre, d'une quelconque volonté chiffrée de votre part d'honorer les arrêts de la Cour constitutionnelle. Je rappelle que vous devez honorer un arrêt de la Cour constitutionnelle du 1^{er} octobre 2020 qui précise que vous êtes contraint de vous conformer à l'article 1^{er} du décret du 12 juillet 2001 visant à améliorer les conditions matérielles des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire (décret «de la Saint-Boniface») avant le 31 décembre 2022. J'avais pris part à l'accord conclu en 2001 et j'espérais qu'Ecolo, le MR et le PS, qui étaient présents lors des négociations, l'honorent. Il ne vous reste plus que deux mois et demi pour le faire.

Sur ce sujet, un texte revient régulièrement à l'ordre du jour des réunions du gouvernement, mais il n'a toujours pas été approuvé. De plus, le ministre-président a indiqué à la presse que l'épure proposée était insatisfaisante et incomplète, parce qu'elle n'intégrait pas les travailleurs administratifs et les ouvriers et que, dès lors, vous ne donniez pas sa juste part à l'enseignement subventionné, qu'il relève des pouvoirs locaux ou de l'enseignement libre, confessionnel ou non. Monsieur le Ministre, qu'en est-il de ce dossier? Quels moyens allez-vous mettre sur la table? Je n'ai pas lu un seul mot à ce sujet.

Par ailleurs, vous êtes aussi tenu de respecter l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 1^{er} juillet 2021, qui a condamné la Communauté française dans le cadre du financement des écoles supérieures des arts (ESA). Vous devez payer ces écoles, car vous n'avez pas respecté la Constitution. Une provision a-t-elle été constituée pour liquider enfin les dettes que nous leur devons? Je n'en vois nulle trace. Ce déni de droit me pose un problème. Le respect de l'État de droit représente quand même une grande partie de mon engagement politique. En 1989, la Cour d'arbitrage a été créée, et renommée Cour constitutionnelle depuis lors, pour garantir le respect de la Constitution et pour protéger les minorités contre le fait majoritaire.

Monsieur le Ministre, je ne suis pas rassuré. Je sais que votre tâche est malaisée. Il n'empêche, que ce soit à moyen terme ou à court terme, vous ne nous apportez pas les réponses et les garanties que nous pourrions espérer, pas tant pour notre institution que pour ceux qui vivent des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les montants que vous nous annoncez sont bien en deçà des effets d'annonce des uns et des autres et de l'attente de chacun.

Mon propos est sans doute dur. Je serai peut-être amené à l'adoucir lorsque nous verrons les tableaux budgétaires ou, au contraire, à l'accentuer. L'examen des tableaux livre toujours quelques petites surprises. Je n'en disconviens pas, Monsieur le Ministre, vous avez beaucoup parlé. En plus, votre examen du budget est tombé en même temps que celui de la Région wallonne, ce qui n'est vraiment pas de chance en termes de communication, car les montants ont évidemment été très vite comparés. J'espère que nous y verrons plus clair lors des

ajustements budgétaires de 2022 et de 2023. D'ores et déjà, vous auriez intérêt à réaliser un ajustement en milieu d'année 2023.

Je ne m'occupe pas du solde net à financer, puisque vous avez décidé, comme la Région wallonne, d'apporter des corrections unilatérales. Ce choix n'est pas partagé par l'Institut des comptes nationaux (ICN), est réprouvé par la Cour des comptes et est présenté par une source comme étant «de l'esthétisme budgétaire». Vous l'avez vous-même dit, le PSC n'est suspendu que jusqu'en 2023, ce qui n'empêchera pas les autorités européennes de vous admonester, le cas échéant. À lire les chiffres, nous sommes toujours, quoi qu'il en soit, autour de 1,5 milliard d'euros de solde brut. En 2022, contrairement à tout ce qu'on nous avait annoncé, ce chiffre était même de 1,654 milliard d'euros. Cela renvoie à la myopie que j'ai dénoncée: un tel chiffre est insoutenable pour une institution qui enregistre 14 milliards d'euros de dépenses et engrange chaque année que des recettes inférieures. Nous ne pouvons répéter chaque année ce solde brut de 1,5 milliard d'euros.

La date fatidique n'est pas connue, mais elle ne tombera pas en 2024. N'oublions pas que la prochaine législature sera marquée par la fin de la solidarité nationale et l'obligation d'un travail d'assainissement.

La Région wallonne – et c'est l'un des éléments que j'ai toujours mis à l'actif de M. Crucke – a fait appel à un «corps de médecins» venu préciser quels étaient les montants de recettes nécessaires à sa survie. La Fédération Wallonie-Bruxelles, elle, ne sait même pas ce qu'il faut faire et de quels montants elle a besoin. Peut-être vivra-t-elle mieux en ne le sachant pas, mais je crains qu'elle ne déchante à l'avenir.

Monsieur le Ministre, je sais que si vous aviez été seul aux commandes, vous auriez sans doute fait un tout autre budget. Mais il faut vivre avec les compromis, même s'ils ne sont pas toujours évidents à porter.

M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre exposé. Pour notre groupe, il est cohérent de travailler à la modernisation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Face à l'épure budgétaire qui se présente aujourd'hui, nous pouvons être inquiets, mais aussi reconnaître les efforts entrepris pour venir en aide aux secteurs en difficulté. Après la crise sanitaire, nous affrontons une nouvelle crise. Vous dites que 150 millions d'euros vont être débloqués sur deux années. Comment avez-vous établi la clé de répartition en fonction des secteurs? Par ailleurs, comment intervenez-vous dans les secteurs en difficulté, notamment l'enseignement supérieur? Les étudiants ont tiré la sonnette d'alarme.

Pour l'enseignement obligatoire, un cadastre des besoins des écoles est indispensable. Aujourd'hui plus qu'hier, ces derniers ont besoin d'interventions directes

pour mieux isoler et chauffer leurs bâtiments, afin que les élèves et les enseignants travaillent dans de meilleures conditions. Ce budget doit apporter des réponses à ce sujet. Vous avez mentionné les appels à projets qui complètent le débat que nous avons eu sur les bâtiments scolaires. C'est un signal très important qui doit être envoyé aux pouvoirs organisateurs. Il faut leur simplifier la tâche.

Que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles pour limiter son déficit? Cela passe par le budget base zéro (BBZ). Je rends hommage à M. Crucke, ici présent, pour son initiative lancée en Wallonie et reprise à Bruxelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles a pris du retard. J'avais déjà soulevé cette question lors de l'exercice précédent. Il avait été décidé de lancer une procédure, mais les moyens ont manqué et des membres du cabinet ont dû faire le travail de l'administration. Finalement, vous avez introduit une nouvelle enveloppe pour réaliser ce BBZ. Votre présentation ne contient pas d'éléments concrets à ce sujet et j'aimerais vous entendre à ce propos.

Enfin, l'évolution de la «clé élèves» détériore notre financement. J'insiste auprès de vous, mais également auprès de la ministre Désir et du ministre-président, sur la façon de rendre notre enseignement attractif. Il est important de tenir compte de la concurrence scolaire, ainsi que du décrochage scolaire qui s'est amplifié pendant la crise sanitaire. Il convient de trouver un plan d'action pour y faire face. Il existe certes le Pacte pour un enseignement d'excellence, mais il faut déjà travailler en amont et trouver des solutions à très court terme, car la détérioration de la «clé élèves» nous met en difficulté.

Pour finir, vous savez que DéFI a toujours été un des premiers défenseurs de l'appellation «Fédération Wallonie-Bruxelles», en tant que projet francophone que nous voulons porter ensemble. J'ai appris par la presse que des discussions entre les présidents de partis francophones étaient en cours. N'y a-t-il pas justement un intérêt à travailler sur le renforcement de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Ne serait-il pas envisageable de créer un groupe de travail pour lancer des discussions, non pas uniquement entre partis, mais aussi entre parlementaires pour voir comment donner un sens à la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je tiens à saluer votre exposé, votre travail et celui du gouvernement. En effet, à entendre les uns et les autres – même si c'est de bonne guerre lorsqu'on est dans l'opposition –, vous devez trouver des solutions à tout. Malgré les constats qui viennent d'être dressés, il faut rappeler que votre tâche, en tant que ministre du Budget, est doublement ingrate. En effet, peu de gouvernements ont traversé une législature si particulière. La crise de la Covid-19 a fait planer de nombreuses incertitudes au-dessus de nos têtes, qui nous ont amenés à réagir dans une certaine urgence et à mobiliser beaucoup d'énergie. M. Antoine a indiqué qu'il existait encore de nom-

breuses questions à résoudre, notamment concernant les statutaires, mais on ne peut pas en conclure que le gouvernement s'est tourné les pouces! Au contraire, il fait face à ces problèmes.

Votre tâche est doublement ingrate, car la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est délicate. J'entends bien qu'un groupe de réflexion doit être constitué pour envisager l'avenir le plus sereinement possible. Toutefois, près de 97 % de recettes de notre entité sont tributaires de la loi de financement. Cela signifie que la marge de manœuvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles est étroite, même si elle peut de temps en temps solliciter le gouvernement fédéral. De plus, la santé financière des autres institutions publiques n'est pas vraiment meilleure que la nôtre!

Par ailleurs, toutes les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont régularisées par décret ou à travers des contrats de gestion. Lorsque l'on se penchera sur l'avenir de notre Fédération, il faudra que tous ici nous acceptions de mettre en œuvre des réformes structurelles. Et qui dit réformes structurelles, dit décisions courageuses, parfois lourdes de conséquences!

Je tenais donc à vous dire, Monsieur le Ministre, que le travail que vous avez réalisé, ainsi que le gouvernement, lors de ce conclave est un travail lucide. Certains ont parlé de myopie. Personne n'est myope! Tous ceux qui travaillent dans notre commission connaissent les chiffres. On les répète d'année en année: lors de l'ajustement budgétaire, lors de l'adoption du budget, lors de toutes les discussions auxquelles nous participons. Nous savons tous que la situation est extrêmement tendue, nous n'avons pas besoin de lunettes pour nous en rendre compte. Dans ce contexte, le gouvernement prend ses responsabilités.

Je pourrais rappeler toute une série de mesures positives prises dans ce contexte extrêmement délicat. Par exemple, 20 millions d'euros supplémentaires ont été dégagés pour l'enseignement supérieur. Vous n'avez pas oublié d'octroyer des moyens complémentaires à la culture et à l'enfance. En guise de conclusion, vous avez cité deux points importants: faire face à la situation actuelle – c'est ce que vous faites – et prendre des décisions qui visent à jeter des ponts vers l'avenir.

Le premier élément qui a retenu mon attention est l'annonce d'une réforme en profondeur du Fonds des bâtiments scolaires. Cette réforme, qui ne pouvait plus attendre, va permettre un rééquilibrage. Nous savons, Monsieur Antoine, que vous êtes sensible comme nous à l'avis rendu par la Cour constitutionnelle, lequel nous amène à prendre nos responsabilités. Je ne doute pas une seule seconde que le gouvernement dégagera des solutions raisonnables pour trouver un équilibre entre les différents réseaux – notamment en matière de bâtiments et de fonctionnement. Vous avez été ministre, Monsieur Antoine, et vous savez aussi qu'il eût été possible pour le gouvernement de mettre cela sur une voie de

garage, d'en assumer les conséquences et puis de ne pas prendre ses responsabilités. Aujourd'hui, le gouvernement démontre qu'il jette des ponts vers l'avenir.

Le deuxième élément marquant dans cette dynamique est celui du milliard d'euros mobilisé. C'est un regard tourné vers l'avenir! Monsieur le Ministre, plusieurs questions vous ont été adressées quant à la manière dont ce milliard d'euros sera utilisé. Je les partage. Un processus indéniable d'accélération est en marche. Vous mobilisez un premier appel à projets à concurrence de 400 millions d'euros dans les mois qui viennent, ce qui est une bonne chose! J'espère que l'analyse du budget montrera que nous pourrions bénéficier de quelques millions d'euros déjà engagés en crédits de liquidation. J'ai en effet la faiblesse de penser que certains dossiers sont prêts et ficelés et correspondent aux critères que vous allez définir dans ce nouvel appel à projets. Je pense au projet du Plan de relance européen. De mémoire, le total des demandes dépassait les 600 millions d'euros, alors que le total des montants des dossiers sélectionnés s'élevait à 239 millions d'euros. C'est dire la quantité de dossiers qui sont prêts!

J'attire votre attention à cet égard. Élaborer des dossiers demande du temps, de l'énergie et du travail. J'espère que vous pourrez, dans le cadre de ce nouveau programme et de ces deux appels à projets durant l'année 2023, trouver des mécanismes afin que les institutions ayant déjà rendu un dossier puissent participer assez facilement à ces nouveaux appels à projets sans devoir tout recommencer à zéro.

Certains ont parlé de myopie à l'égard de la dette. La dette semble maîtrisée ou, en tous cas, vous n'avez jamais nié votre volonté de la maîtriser. L'inquiétude par rapport à l'avenir porte évidemment sur la notation de notre institution et sur sa capacité à lever des fonds sur les marchés financiers.

Un point de votre présentation m'a étonné. Au sujet de la possibilité de puiser dans la trésorerie des organismes administratifs publics (OAP), la valeur était de zéro dans les tableaux. Or, il subsiste des institutions qui ont beaucoup de réserves. Rapatrier une série de ces montants dans le périmètre strict de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait améliorer la capacité de lever des fonds ou, en tous cas, envoyer un signal à ceux qui auront la charge de maintenir la notation de notre institution.

Je rejoins aussi la question d'un de mes collègues relative à l'examen des dépenses. Vous avez mobilisé l'année dernière un montant d'un million d'euros pour créer une cellule à cette fin. La volonté d'examiner quelques domaines précis est bien présente. Le travail effectué a-t-il déjà permis d'évaluer les montants, non pas qui ont été économisés, mais qui ont été mieux affectés? En effet, l'examen des dépenses ne consiste pas à dégager des marges, mais à veiller à ce que les dépenses soient correctement effectuées, processus analogue à celui réalisé pour le budget.

Enfin, en ce qui concerne les 150 millions d'euros d'aides énergétiques accordés aux différents secteurs, mes collègues vous ont demandé des précisions sur la mécanique d'affectation. J'entends bien que nous allons instaurer une série de mesures, mais ces moyens ne seront pas suffisants pour répondre à toutes les attentes. La Fédération Wallonie-Bruxelles aura-t-elle une stratégie plus globalisée, que j'appellerais de «sobriété énergétique», visant à réduire significativement la consommation?

Enfin, ma dernière question concernait la problématique de l'inflation. Vous y avez répondu en partie en rappelant que le budget intègre 32 mois d'indexation.

Je vous remercie pour le travail sérieux et lucide que vous avez effectué durant le conclave. Ce travail vise à trouver un juste équilibre entre les aspirations et les sensibilités des différentes formations politiques, sans hypothéquer plus encore l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais en faisant face aux défis parfois exceptionnels et extraordinaires que nous devons relever. Je remercie le gouvernement et vous souhaite bon travail pour l'élaboration du prochain budget.

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaite revenir plus particulièrement sur plusieurs points. Les temps sont durs pour toutes les institutions politiques, y compris pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, faisons preuve de pédagogie et soyons précis. Si nous comparons le budget initial de 2022 au budget initial de 2023, nous constatons une augmentation des recettes de 15 %. Pour tout un chacun, cela peut signifier que les difficultés sont moindres dans un domaine spécifique. Vous l'avez d'ailleurs expliqué en grande partie en parlant des dépenses y afférentes, d'autant plus que la Fédération Wallonie-Bruxelles a en effet très peu d'autonomie pour ses recettes propres. Un montant est donc donné, plus élevé à certains moments qu'à d'autres, sans possibilité de le réguler.

Mais que faire lorsque la dotation n'est pas augmentée proportionnellement aux besoins supplémentaires et inévitables des institutions scolaires ou d'organismes sportifs, notamment? Il ne faudrait pas se retrouver avec une corde plus tendue encore sans pouvoir faire marche arrière. Aller de l'avant deviendra très difficile aussi. Dès lors, comment préparer l'avenir?

Un autre point que je relève, même s'il n'est pas directement lié au budget, concerne le contrat caissier. Concernant le choix de l'opérateur, j'imagine que la banque publique Belfius est intéressée, mais y en a-t-il d'autres? Avec mon expérience, j'ai rarement rencontré les représentants d'autres institutions bancaires. Peut-être avez-vous eu plus de chance. En évitant tout délit d'initié à cet égard, d'autres institutions s'intéressent-elles à ce contrat caissier, outre la banque traditionnelle?

Vous avez précisé que l'investissement d'un milliard d'euros dans les bâtiments scolaires devrait s'inscrire dans le cadre de la transition climatique et énergétique. En effet, nous pouvons difficilement imaginer aujourd'hui que l'on construise des bâtiments publics qui ne soient pas exemplaires dans ce domaine. Ce cadre a-t-il été défini? Est-il suffisamment précis pour que toute institution scolaire qui s'y intéresserait ou tout architecte qui travaillerait dans le cadre des appels à projets puisse trouver les objectifs précis à respecter? Le cas échéant, quel document contient ces références?

Par ailleurs, je suis d'accord avec vous concernant l'opportunité de revoir le Fonds des bâtiments scolaires. En sus, vous allez en créer un nouveau pour le réseau libre. Vous avez fixé un calendrier rapide pour sa création, d'ici le premier semestre de 2023. C'est positif, mais comment comptez-vous organiser cela en phase avec les appels à projets? En effet, certains d'entre eux visent la même période. Y a-t-il une quelconque relation entre les deux ou le calendrier des réformes n'aura-t-il aucune incidence sur les appels à projets du premier semestre de 2023?

Quant à la jeunesse, qui est une des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la presse a encore fait état aujourd'hui de l'extrême pauvreté dont souffre cette tranche de la population. La Fondation Roi Baudouin (FRB) estime que la proportion de sans-abri atteint les 20 % parmi les jeunes âgés de 18 à 25 ans! La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est évidemment pas la seule à devoir réagir face à ce drame et il serait trop facile de rejeter les responsabilités sur la ministre de la Jeunesse ou sur le gouvernement, mais pensez-vous que le budget nous permette de nous attaquer, au moins partiellement, à ce problème? Ne faut-il pas y répondre au plus vite? Je suis conscient que ce ne sont pas les urgences qui manquent et que nous ne pouvons pas tout résoudre en même temps, mais je vous avoue avoir des craintes pour notre jeunesse; en tant qu'utilisateur des transports publics, je constate que j'y croise de plus en plus de jeunes en errance, non pas par choix, mais parce qu'ils n'ont plus d'endroit où vivre.

Je ne vais pas revenir sur le montant de 150 millions d'euros d'aide: pour certains, il est insuffisant, pour d'autres, il est excessif. En revanche, je voudrais comprendre la manière dont le gouvernement est arrivé à ce montant qui diffère, par exemple, de celui demandé par les fédérations scolaires: peut-être avez-vous reçu des appels d'établissements? Nous pourrions alors en débattre et, le cas échéant, corriger ce montant.

Enfin, de plus en plus, l'augmentation en cours de chantier des frais de rénovation des bâtiments publics – scolaires, culturels, sportifs, etc. – obère le coût final. Or, j'entends certains dire qu'il ne serait pas normal que le pouvoir subsidiant n'intervienne pas, alors que nous avons affaire à un cas de force majeure: en d'autres termes, le pouvoir titulaire du droit de construire doit ad-

mettre que tout ne peut être prévu et supporter lui-même ce qui dépasse le cadre de la gestion en bon père de famille.

J'entends que certains responsables de pouvoirs organisateurs et d'administrations communales pensent entamer des procédures pour réclamer cette différence budgétaire. Je pense qu'il n'est pas judicieux d'entamer un contentieux, surtout qu'il durera des années et qu'au bout du compte, le bâtiment ne sera pas terminé et que les intéressés n'auront pas l'argent qu'ils demandent. Ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas tenter d'apporter la réponse la plus cohérente, politiquement et juridiquement.

M. le président. – Je propose de suspendre la présentation des résultats du conclave budgétaire relatif au budget 2023.

– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 16h15 et est reprise à 16h25.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la présentation est reprise.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie d'abord pour vos différentes interventions marquées par la sensibilité de chacune et de chacun. Comme lors des exercices précédents, je tiens à vous livrer les éléments qui ressortent du conclave budgétaire de façon directe et plus étoffée qu'à l'égard de la presse. La présentation d'aujourd'hui ne doit cependant pas être confondue avec le débat budgétaire proprement dit. Nous aurons l'occasion et le plaisir d'en reparler à la fin du mois de novembre prochain.

Entre-temps, je vous remercie déjà pour toutes vos questions qui vont alimenter mon intervention de base lors de cette séance spéciale consacrée au budget. Je perçois déjà vos différentes préoccupations. Cette présentation et les différents documents que vous allez recevoir permettront aux uns et aux autres d'avoir une vision beaucoup plus précise des réalités. Chez la plupart d'entre vous, je perçois des inquiétudes, et c'est normal. Comme les autres membres du gouvernement, j'en ai aussi. C'est d'ailleurs le cas partout en Europe. Il existe un certain nombre d'inconnues à plus ou moins brève échéance. Comment va-t-on passer l'hiver? Quelle va être l'évolution du coût de l'énergie? Si vous le savez de manière fine et précise, je vous prie de me renseigner!

Comme vous, j'ai l'occasion de rencontrer des citoyens. Certains ont des inquiétudes vis-à-vis de leurs coûts énergétiques. D'autres en ont moins, car ils occupent un logement situé dans des immeubles différents ou ont signé des contrats différents. Globalement, nous vivons toutefois tous dans une forme d'inquiétude. Par ce budget portant en partie sur 2022 et en partie sur 2023, nous avons voulu répondre à cette inquiétude. Nous avons prévu un fonds de

150 millions d'euros. Sera-t-il suffisant? Il est impossible de le dire maintenant. J'espère évidemment qu'il sera largement excédentaire, mais je n'en sais rien.

C'est pourquoi une partie de la somme est affectée à l'année 2022 afin d'être distribuée très rapidement. Elle permettra aux différents pouvoirs organisateurs d'obtenir directement un complément de dotation forfaitaire. De plus, les opérateurs pourront faire appel à ce fonds en fonction de leur situation et des aides et subventions qu'ils reçoivent déjà, si elles s'avéraient insuffisantes.

À mes yeux, il convient de suivre l'évolution de la situation, presque de semaine en semaine. Il est difficile de prévoir le climat que nous réservera cet hiver et j'ignore quel sera le niveau de consommation de nos écoles et de nos secteurs.

Il ne faut pas tout confondre. Nous nous efforcerons de trouver les meilleures solutions pour les secteurs dont nous avons la charge, mais nous ne pouvons pas venir en aide à tous les habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Certains secteurs ont des réserves et certains peuvent surmonter les difficultés plus aisément que d'autres. De la même manière, les universités ont des réserves que n'ont pas les pouvoirs organisateurs de l'enseignement obligatoire. Par ailleurs, d'un pouvoir organisateur à l'autre, les réserves et les contrats varient selon les risques qui se présentent. Voilà pourquoi l'aide est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Nous avons donc prévu 150 millions d'euros. Une part est prévue pour 2022 et une autre pour 2023, en fonction de ce qui pourrait être libéré et versé durant ces deux années périodes. L'idée est de bien identifier tout ce qui sera octroyé. Une partie sera utilisée en 2022, soit très rapidement. C'est une nécessité. L'autre partie sera utilisée en 2023.

Certes, on peut toujours faire plus. Ces aides seront-elles suffisantes? Je l'espère. Le montant sera-t-il excédentaire? Je l'espère également.

Évidemment, il aurait mieux valu débloquer un milliard d'euros. Seulement, nous ne sommes pas en mesure de le faire pour la période 2022-2023. De plus, nous pensons que ce n'est pas nécessaire, car la somme débloquée sera suffisante pour aider les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à passer l'hiver sur le plan énergétique.

Nous avons longuement discuté, y compris avec les représentants des différents secteurs. J'ai moi-même eu l'occasion de parler directement avec les fédérations de pouvoirs organisateurs pour évaluer leurs besoins. J'ai également parlé avec la ministre de l'Éducation pour trouver des solutions. Nous avons essayé de répondre au mieux aux réalités. Chacun doit garder cela à l'esprit. Cela me paraît évident, mais il est toujours utile de le répéter.

L'évolution financière est un autre thème qui a été abordé. Nous avons de la chance puisque notre contrat caissier arrive à échéance à la fin de l'année 2023

et pas en cette fin d'année 2022, en pleine turbulence générale. D'ici là, il peut encore se passer beaucoup de choses. En attendant, nous avons un contrat caissier intéressant, qui a été très peu utilisé jusqu'à présent. Nous disposons d'un contrat très peu coûteux qui assure une sécurité à nos finances publiques à court terme. C'est une bonne chose, notamment sur le plan psychologique. D'ailleurs, l'aspect psychologique et le contexte global jouent également beaucoup pour Moody's.

Nous aurons très prochainement l'occasion d'entendre l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui nous parlera de la situation et de sa gestion au quotidien. L'Agence est particulièrement prudente et attentive. Je tiens d'ailleurs à la remercier, car elle gère nos finances en bon père de famille et nous fournit aussi des conseillers.

Les perspectives que certains ont avancées sont certes catastrophiques, mais je me réjouis que nous soyons pour le moment sous la barre des 2 %. Il est bon de parler de demain et d'après-demain, mais il faut aussi parler du présent. Aujourd'hui, la charge de la dette représente moins de 2 % de nos recettes. Il y a peu de niveaux de pouvoir qui peuvent en dire autant. Je pense que cette charge n'influence guère notre politique de dépenses potentielles dans les différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certes, il faut gérer la dette avec précaution, mais le taux reste effectivement très bas. Dès lors, il ne s'agit pas de faire peur inutilement aux citoyens.

Pour ce qui touche à l'évolution du *spread*, je n'ai pas d'avis, mais je constate que, pour les derniers emprunts contractés par les Régions flamande et wallonne, les *spreads* ont tendance à augmenter. Cette augmentation est préoccupante et il est clair qu'en tant que ministre du Budget et des Finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je suis attentif aux évolutions de ce type. Heureusement, nous avons déjà procédé à une part importante de notre financement en 2022. Il reste des financements à couvrir et nous négocions les différents financements complémentaires avec nos interlocuteurs. Sur ce point, je ne sais pas comment cela va évoluer et je ne connais pas la capacité d'obtenir des taux négatifs pour nos comptes financiers par le biais de notre ligne de crédit. Comment allons-nous emprunter et comment allons-nous fixer les échéances des différentes tranches d'emprunt? Ces questions se négocient avec les experts qui nous entourent. Cependant, je tiens à vous rassurer. Il faut aussi savoir que la BCE reste attentive à la situation de la Wallonie, mais aussi de différents États européens, face à l'évolution des *spreads*.

La qualité des bâtiments scolaires est essentielle d'un point de vue sociétal. Elle influence les conditions d'apprentissage de nos jeunes, les conditions de travail de nos enseignants, la transition climatique et les dépenses d'énergie. Selon les travaux de la commission et du chantier des bâtiments scolaires, les investissements n'ont pas été suffisants dans le passé et nous devons résorber les retards.

J'ai annoncé l'année dernière qu'une enveloppe spéciale d'un milliard d'euros serait dédiée aux bâtiments scolaires. À cela s'ajoute une somme représentant l'effet de levier. Nous obtenons alors un milliard et demi d'euros. Si nous augmentons cette somme avec le budget lié au Plan de relance européen, nous totalisons deux milliards d'euros qui viennent s'ajouter aux investissements classiques des fonds.

Certains ont indiqué que mes engagements ne seront pas concrétisés. Le gouvernement a clairement indiqué durant le conclave qu'un premier appel serait lancé d'ici le 30 juin 2023. Nous devons aller vite, mais aussi laisser le temps aux pouvoirs organisateurs et aux acteurs de l'enseignement de monter leurs dossiers. Certains dossiers qui n'ont pas été retenus dans le cadre du Plan de relance européen seront réintroduits. Certains étaient imparfaits, parce que les porteurs de projet n'avaient sans doute pas eu suffisamment de temps pour les préparer. Nous devons aussi procéder à une sélection. Dans neuf mois, certains projets seront réintroduits ou améliorés, d'autres auront été abandonnés et d'autres encore seront complètement nouveaux. Nous devons rapidement donner aux différents interlocuteurs les critères de l'appel, qui auront été affinés.

Cependant, certains sont prêts et certains affinent leur dossier; ils savent de la sorte qu'une première échéance est fixée au 30 juin. Les autres échéances seront relativement rapides. La deuxième est fixée à la fin de l'année prochaine. Ensuite, une troisième échéance sera prévue en 2024. Par expérience, je sais que certains dossiers tomberont, car ils ne seront pas concrétisés par les acteurs et il y aura, sûrement en 2025, un rattrapage avec les enveloppes qui pourraient encore être mobilisées à ce moment-là.

Par conséquent, ma volonté est d'aller vite, car le besoin est grand. Je souhaite aussi aller plus vite que ce qui avait été annoncé, à savoir les tranches de 100 millions d'euros par an. Nous irons plus vite, pour que tous les travaux soient finalisés dans dix ans. Est-ce à dire qu'il faudra «sortir» les 100 millions d'euros dès l'année prochaine? Bien sûr que non, c'est impossible! Les dossiers seront introduits pour le 30 juin 2023. Il y aura forcément un délai entre le moment où un dossier finalisé est remis au pouvoir subventionnant et le moment où l'on débourse les premiers euros. Vous êtes tous plus ou moins bien placés pour le savoir, vous qui êtes habitués à ce mode de fonctionnement dans vos communes, sur le terrain ou dans vos pouvoirs organisateurs. Ce délai doit cependant rester raisonnable, d'où l'intérêt de fixer des limites. Si ces dernières ne sont pas respectées, le dossier tombera, mais il pourra être soumis à nouveau. Il faut que, dans dix ans – et une année s'est déjà presque écoulée –, tout soit terminé. C'est un élément important du dossier. Il faut vraiment que chacun comprenne la nécessité d'aller vite pour atteindre cet objectif.

Ce milliard d'euros et son effet de levier portent le montant global à 1,5 milliard d'euros, auquel viennent s'ajouter les 400 millions du Plan de relance européen.

En complément, nous procéderons à une réforme des fonds. L'idée ressort de nos contacts avec différents interlocuteurs.

Pour répondre à votre question, Monsieur Antoine, cette réforme des fonds ne sera pas appliquée avant 2023. Que cela soit clair: si nous voulons faire sérieusement notre travail et donner le temps aux opérateurs d'intégrer les nouvelles modalités de calcul, nous fonctionnerons encore, en 2023, avec les fonds tels qu'ils existent aujourd'hui. Toujours est-il que la rénovation des bâtiments scolaires pourra déjà avancer grâce au milliard d'euros que le gouvernement a débloqué et à l'effet de levier qu'il a prévu.

À moyen et long termes, nous faisons face à toute une série de défis sur le plan institutionnel francophone et belge. Vous l'avez rappelé, les uns et les autres; si nous ne changeons rien, la Fédération Wallonie-Bruxelles aura un problème d'endettement à un moment donné. C'est un fait et je ne l'ai jamais caché! J'ai dit que ce problème d'endettement se poserait de manière aiguë à l'horizon 2030. Personne ne sait prédire quand précisément. Nous devons en tout cas faire évoluer les choses dès à présent. Nous devons nous préparer dès aujourd'hui et nous ne pouvons pas attendre les prochaines échéances institutionnelles et électorales. En effet, toute transition prend du temps! Il faut travailler sur les sources de financement de notre institution dès à présent. Il faut également réfléchir à la gestion des différentes matières.

Ce que je souhaite surtout, c'est que nos citoyens ne se sentent pas pris au piège dans un jeu politique et qu'ils ne s'alarment pas sur la capacité de notre Fédération à assumer et à couvrir les besoins de ses différents secteurs. Notre entité peut les assumer et elle les a déjà assumés, malgré les difficultés qu'elle a rencontrées. Le gouvernement a démontré sa capacité de gérer la crise quasi depuis le début de la législature. Il assura cette gestion de crise encore aujourd'hui et il continuera à le faire demain.

Dès à présent, toutefois, il faut réfléchir à une évolution des modes de financement, voire des modes de gestion, et à un rapprochement des bassins de vie pour certaines matières; sinon la démarche serait aveugle et irresponsable. Il ne faut pas s'alarmer, mais il faut inscrire cette réflexion dans le cadre global des défis que nous avons à relever, pour trouver les meilleures solutions pour les citoyens.

Je suis bien conscient que je n'ai pas réussi à répondre à toutes vos questions dans le cadre de cette présentation du conclave budgétaire.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier pour l'ensemble des explications fournies. De votre réponse, je retiens qu'il est important de ne pas faire paniquer les secteurs. Aujourd'hui, le gouvernement a la responsabilité de trouver des solutions. Et il en propose, dans un souci de répondre aux besoins identifiés sur le terrain.

L'ensemble des familles politiques sont constituées d'hommes et de femmes responsables. Il convient dès lors de tenir un discours clair et transparent, afin d'apporter un soutien efficace aux secteurs et aux acteurs de terrain qui souffrent, à l'instar de l'ensemble des citoyens, des difficultés liées aux différentes crises.

Effectivement, nous n'avons pas de chance! Depuis le début de la législature, nous sommes confrontés en permanence à des difficultés. Soyons solidaires! Notre rôle n'est certainement pas d'ajouter des complications aux complications et de la peur aux peurs, mais de prendre du recul pour apporter de l'assurance aux citoyens et aux secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y va de la crédibilité du monde politique.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je vous remercie pour les éclaircissements, Monsieur le Ministre. Comme vous l'avez dit, le débat budgétaire sera l'occasion de creuser chaque point du budget. Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur quelques aspects précis.

Pour ce qui est de la résilience énergétique des bâtiments scolaires, il faut éviter que les bâtiments rénovés se retrouvent dans dix ans avec une performance énergétique négative, notamment en vérifiant leur isolation. La concrétisation de toutes les décisions prises dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires est primordiale pour la survie de nos finances. Elle l'est également pour la survie de la planète. Si l'investissement est fait correctement, proprement, durablement, il aura aussi un impact économique favorable.

Lors du débat budgétaire, nous aborderons sans doute la question de la gratuité et des cantines scolaires.

Madame Bernard, selon vous, tous les secteurs doivent être aidés. C'est évident. Vous proposez de verser de l'argent à certains opérateurs, mais tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne liquident pas eux-mêmes leurs factures énergétiques. Vous citez les centres culturels, mais leurs dépenses énergétiques sont prises en charge par les pouvoirs associés. Vous demandez une aide pour les pouvoirs locaux pour qu'ils aient les moyens de soutenir les opérateurs, mais la plupart de ces derniers sont tenus, par exemple, par des achats groupés à différents niveaux.

Je suis d'accord pour dire qu'il faille aider les personnes, mais cela nécessite une analyse systémique. D'après ce que je comprends, vous voudriez donner de l'argent à tout le monde et vous souhaiteriez ouvrir toutes les vannes. Ce n'est pas ce que j'appelle une gestion correcte. Qu'une accueillante avec enfants ait besoin d'une aide parce qu'elle a elle-même des charges énergétiques, je peux l'entendre; cela fait d'ailleurs partie des mesures proposées. Qu'un théâtre reçoive de l'aide parce qu'il n'est pas en mesure de régler sa facture énergétique, je peux l'entendre aussi; il pourra faire appel à la cellule de veille.

Toutefois, je ne comprends pas où se situe la bonne gestion si vous voulez aider tout le monde sans regarder ce qui se passe. Le ministre propose une analyse systémique et un travail par étapes. C'est le principe de la cellule de veille. Ce principe implique d'apporter une aide en fonction des besoins. L'objectif est de s'assurer que, durant toute la crise actuelle et les crises futures, les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles continuent: pas d'écoles fermées, pas d'universités fermées, pas de théâtres fermés, pas de milieux d'accueil fermés!

C'est le résultat du travail de la majorité gouvernementale aujourd'hui. Nous voulons assurer que les aides permettent le maintien de tous les services, le plus longtemps possible. Mais pour y arriver, il faut cibler l'aide et travailler de manière systémique.

Monsieur le Ministre, nous reviendrons vers vous à l'occasion des discussions budgétaires, mais aussi à différents moments pour vérifier si ces montants sont suffisants. Nous voulons nous assurer que, quand un secteur se trouve dans de grosses difficultés, il poursuive son activité et reste en contact avec le citoyen. N'oublions pas que le citoyen, en ces temps de crise, a lui-même besoin d'un répit culturel, énergétique et social.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vos éléments de réponse sont très incomplets par rapport à l'ensemble des questions posées. Les discussions vont être poursuivies et nous vous réinterrogerons à ces sujets dans les semaines et mois à venir jusqu'à la discussion sur le budget à proprement parler.

Votre façon d'envisager l'avenir m'étonne. Effectivement, nous ne pouvons pas prévoir le futur. Mais ce n'est pas en espérant que l'hiver soit doux que nous allons résoudre tous les problèmes. En tant que responsable, l'important est de prévoir les principales difficultés auxquelles la population de la Communauté française pourrait être confrontée, et donc de garantir qu'aucun enfant n'aura froid cet hiver et que toutes les écoles et toutes les crèches seront chauffées. Les prévisions d'organismes sérieux comme le SeGEC et WBE sont alarmantes. Or, la réponse que vous apportez jusqu'à présent est insuffisante. Nous allons devoir continuer à chercher des solutions.

Pour répondre à mon collègue d'Ecolo, je n'ai pas dit que nous devons aider tout le monde de la même façon. J'ai dit qu'il fallait un cadastre pour les écoles comme pour tous les lieux culturels. Pour les écoles, une enquête a été réalisée il y a peu dans le contexte du chantier des bâtiments scolaires. Cette enquête a-t-elle permis de collecter des données suffisamment objectives? Je n'ai pas eu de réponse. De même pour les lieux culturels: certains doivent-ils payer leurs factures? Nous devons être proactifs et ne pas attendre que des appels à l'aide nous soient lancés. Il convient de cibler et de travailler de façon systémique. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Il ne faut pas de fermetures, mais il faut aussi du chauffage pour tout le monde. Les enfants qui auraient froid chez eux doivent

pouvoir trouver à l'école, à la bibliothèque, à la crèche ou à d'autres endroits du chauffage cet hiver.

Concernant les bâtiments scolaires, il est effectivement nécessaire d'accélérer le mouvement. J'ai compris que vous aviez demandé à tout le monde de se dépêcher pour déposer les dossiers avant la date limite du 30 juin 2023. Comment allez-vous traiter tous ces dossiers? Allez-vous engager du personnel pour trier, évaluer et prioriser les dossiers? Il conviendra d'organiser tout cela. Pour le reste, nous aurons l'occasion de revenir avec des questions.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Monsieur le Ministre, j'avais bien compris que vous n'alliez pas tout expliquer aujourd'hui, comme les années précédentes. Cependant, j'insiste sur le fait que nous avons intérêt à tirer les leçons de notre passé proche, c'est-à-dire de la crise sanitaire. Comment venir en aide aux secteurs et selon quelle clé de répartition? Comment les moyens dégagés vont-ils parvenir aux instances concernées? Si je prends l'exemple du secteur du sport, le fonds qui avait été débloqué en urgence n'a même pas été utilisé à moitié, non pas parce qu'il n'était pas nécessaire, mais à cause de la complexité des démarches administratives à effectuer par les clubs. Concernant les subventions, il convient donc de faire attention à l'accès à l'information, en tenant compte, bien sûr, des critères établis.

Sur le plan structurel, l'évaluation permanente des politiques est essentielle. Je reviens sur le BBZ, car c'est un élément très important. Nous souhaitons que la Fédération Wallonie-Bruxelles adopte ce cadre, comme c'est le cas en Wallonie et à Bruxelles.

Enfin, je vous ai interpellé à de nombreuses reprises au sujet du cadastre des bâtiments scolaires. Les directions d'écoles et les partenaires sociaux en ont déjà parlé: il faut accélérer pour dresser un état des lieux vous donnant toutes les clés en main pour intervenir, à court ou à moyen terme. L'hiver approche, mais il faut voir plus loin. La Fédération ne doit pas rater le coche de la transition énergétique.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Les propos que je tiens régulièrement ne concernent pas votre personne. Vous savez la plus grande estime et l'affection que je vous porte. Je mesure vos difficultés.

Toutefois, vous me prêtez des propos sombres. Je ne me réjouis absolument pas d'être dans les pages nécrologiques. Ce n'est toutefois pas moi qui fixe l'échéance de 2027 – vous parlez pour votre part de 2030 –, mais l'UNamur, dont je rappelle que toutes les formations politiques ici présentes, par l'intermédiaire de notre Parlement, financent les travaux. Il s'agit donc d'un bien commun. Ses experts annoncent qu'à politiques inchangées – donc, sans le milliard d'euros pour les bâtiments scolaires, sans le refinancement des hautes

écoles, sans la suite du Pacte pour un enseignement d'excellence, etc. –, nos dettes représenteront en 2027 le double de nos recettes. Le chemin que nous suivons aujourd'hui, qui plus est avec les crises actuelles, accélère encore le rythme auquel se rapprochent les échéances. Cette perspective sombre n'émane pas de moi, mais des experts et donc, d'une certaine façon, de vous. Vous dites que ce sera en 2030. Je ne sais pas si c'est à politiques inchangées et je comprends que vous voulez tenir des propos rassurants. Cependant, ils ne résistent pas à l'analyse de plusieurs experts qui ont aujourd'hui une autre opinion à ce sujet.

Je ne m'embarrasse plus du solde. Tant en Région wallonne qu'ici, il ne veut plus rien dire. Le solde net ne l'est en effet plus; c'est le solde qui est corrigé sur la base de décisions qui nous sont propres et qui ne sont pas partagées en termes de comptabilité SEC. Elles sont même rejetées. Nous le constatons d'ailleurs bien: l'ICN vient de publier les comptes 2020 de la Région wallonne et le déficit s'élève à 2 milliards d'euros, soit bien plus qu'annoncé.

Le vrai problème est la masse et l'évolution de la dette. C'est cela qui me préoccupe. Étant donné les 14 milliards d'euros de dépenses et le solde brut oscillant entre 1,4 et 1,5 milliard d'euros, nous empruntons chaque année 10 % de nos dépenses pour payer le personnel et verser des subventions de fonctionnement. Telle est la structure du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La part des investissements est minime. C'est très différent pour les Régions où une large part du budget est réservée aux investissements, ce qui permet des ajustements à la baisse.

En réalité, nous sommes en train d'emprunter le traitement des enseignants, des professeurs d'université, des assistants sociaux et des puéricultrices. Or, les marchés peuvent réagir brutalement à tout moment. Actuellement, l'Italie qui est dans la même division de Moody's que la Wallonie, doit s'acquitter de prêts considérables, dont le taux flirte avec les 5 %. Tout peut aller très vite.

Vous avez fait remarquer que le taux de l'OLO flirtait, il y a quinze jours, avec les 3 % pour redescendre à 2,8 % – ce qui est plutôt une bonne nouvelle –, mais il pourrait repartir à la hausse! Tout dépendra des décisions de la BCE. Va-t-elle tenter, à l'instar de la Réserve fédérale des États-Unis, de juguler l'inflation en relevant les taux directeurs? Un certain nombre d'institutions vont la suivre inmanquablement.

En tout cas, si nous quittons la classification A de Moody's et passons dans la B, ce sera dramatique. Tous les spécialistes vous diront que certains investisseurs ne s'intéresseront plus à vous, et même si certains continuent à s'intéresser à la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme vous êtes un emprunteur critique, les différentiels entre les taux, les *spreads*, augmenteront de manière phénoménale. C'est pourquoi, malheureusement, le rendez-vous de début décembre, en particulier pour la Région wallonne, mais aussi pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera un grand moment de vérité.

Que vous soyez à 2 % de charges ne les intéressera pas, ils verront la tendance qui est la nôtre aujourd'hui sachant que l'État fédéral va mal, que nos paramètres se détériorent, que nous ne recevons aucune autre aide et que nos autres recettes se dégradent. Il y a donc de quoi s'inquiéter; restons lucides!

Le chantier des bâtiments scolaires est potentiellement un bon projet compte tenu des critères appliqués. Mais il ne faudra plus tenter une répartition inéquitable des fonds, comme vous aviez voulu le faire au mois de septembre 2021. Il nous a fallu revoir votre décret initial dans la précipitation. Certes, nous avons voté cette révision de manière unanime. Vous avez même eu la courtoisie d'accepter un amendement que j'avais déposé en vue d'associer les fédérations de pouvoirs organisateurs au processus décisionnel.

Dans ce dossier, il faut aller de l'avant. Toutefois, il n'y aura pas de crédits de liquidation durant la présente législature. C'est le prochain gouvernement qui inscrira ces crédits en liquidation et qui devra emprunter pour payer ces travaux. J'ignore quelles seront les conditions d'emprunt, mais j'espère que la notation de notre entité ne va pas nous déforcer encore dans ce domaine.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'absence de toute réforme. Soyons de bon compte, Monsieur le Ministre, je ne dis pas que vous gérez mal les affaires courantes. Toujours est-il qu'il n'y a eu que très peu de réformes structurelles au cours de la présente législature. Je me rappelle pourtant des propos de M. Jeholet qui avançait l'idée de rapprochement ou de synergies entre certains réseaux. Je vous ai moi-même proposé un alignement des statuts pour lutter contre la pénurie en enseignants. Certaines réformes peuvent être réalisées. Bien entendu, cela demande du courage et un certain consensus politique. Vous avez le premier, mais pas le second. Les parlementaires s'entendent pour tenir le volant, mais pas pour changer de vitesse ou d'itinéraire. C'est ce qui vous handicape profondément.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire, pas plus aujourd'hui qu'hier ou que demain, d'une situation où la moitié des élèves de la Communauté française accumulent un retard dans leurs apprentissages scolaires. Il n'y a que l'Espagne qui fait moins bien que nous. L'OCDE nous classe parmi les meilleurs pour les dépenses par élève! Il y a donc quelque part un problème d'adéquation. Depuis 2019, vous avez recruté 6 000 enseignants, mais cela ne vous a valu aucune félicitation de la part des syndicats; bien au contraire, ils menacent de faire grève. Même là, vous n'avez pas réussi!

Il y a une absence et une peur terrible de mener la moindre réforme! Il existe un préjugé selon lequel les ministres qui s'attellent à réformer l'éducation et l'enseignement supérieur auraient des difficultés. J'ai été chef de cabinet pendant quatre années et nous avons réalisé la fusion des hautes écoles. Un bonhomme du nom de Philippe Henry manifestait constamment devant le siège du ministre. Mais il y a gagné: nous, nous avons fait la réforme et, lui, il est devenu

célèbre. À l'époque, il y avait 112 écoles supérieures dont certaines étaient plus petites que des écoles de maternelle. Cette réforme était absolument nécessaire et nous, au moins, avons eu le courage de la mener. Pardonnez-moi: vous avez aussi du courage, mais il n'y a aucun consensus politique pour faire preuve d'un peu d'audace.

Je regarde la photographie de notre Fédération Wallonie-Bruxelles et il y a tellement de choses qui ne vont plus! Monsieur le Ministre, je vous demande d'être honnête intellectuellement, et en disant cela, je ne tente pas de confronter la majorité et l'opposition. D'abord, vous n'avez pas de territoire connu. Ensuite, vous n'avez plus de capacités fiscales. Enfin, les Régions sont de plus en plus autonomes et de plus en plus éloignées de notre Fédération. Il n'est pas question de dire qui a tort et qui a raison, mais il faut préciser que le fossé s'est amplifié. Pour s'en rendre compte, il suffit d'écouter ce que disent les Wallons des décisions prises à Bruxelles et ce que pensent les Bruxellois des décisions prises à Namur.

Si j'ajoute à ce tableau la fin de la solidarité nationale en 2025, le caractère insoutenable de la dette, la conséquence des taux et le mécontentement des acteurs et des différentes associations, je constate que la situation est terrifiante. Les acteurs ne sont même plus heureux d'être gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, certains disent qu'ils préféreraient être gérés par les Régions. C'est terrible: il y a un sérieux recul au niveau de l'adhésion des acteurs à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous disais tout à l'heure, pour avoir été en vacances dans la région du Gard, que le Pont Saint-Bénézet n'enjambait pas le Rhône. Je corrigerai en disant qu'il a enjambé le Rhône, mais qu'il a été miné par différentes contestations, ce qui explique l'état dans lequel il se trouve. J'ai le sentiment que la Fédération Wallonie-Bruxelles est un Pont de Saint-Bénézet et qu'il y a un peu de travail de sape qui remet en cause son existence à l'avenir!

M. Yves Evrard (MR). – Si l'on a parfois, en écoutant M. Antoine, l'impression d'entendre la déclaration de politique communautaire de l'opposition, on a droit à un large aperçu de ce qui doit mobiliser notre attention. Il n'en reste pas moins, Monsieur le Ministre, que votre travail est sérieux.

Je voudrais insister une dernière fois sur la transition entre l'excellent travail que nous avons dû fournir – en un temps record – pour les bâtiments scolaires dans le cadre du plan de relance, la dynamique impulsée par le milliard d'euros et l'articulation que vous avez évoquée.

Enfin, vous avez mobilisé *in illo tempore* 25 millions d'euros pour les bâtiments scolaires touchés par les inondations. Malheureusement, certains bâtiments, dans le cadre du plan de relance ou du programme prioritaire de travaux (PPT),

n'ont pas encore trouvé de solutions. J'espère qu'ils ne devront plus attendre trop longtemps et pourront bénéficier de cette nouvelle dynamique.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez dit que vous n'êtes pas devin et que vous vous trouvez aujourd'hui dans l'incapacité de prévoir la météo. C'est évident! En revanche, si cette information est exacte et même si nous en reparlerons certainement lors du débat budgétaire, pourquoi cette somme de 150 millions d'euros – et non un milliard que vous évoquiez sous forme de boutade? Pourquoi pas 140 ou 160 millions? Je veux seulement comprendre cette mécanique-là, car je veux croire qu'une logique se cache derrière elle. On peut être d'accord ou pas avec cette dernière, mais il est important de comprendre quelle est la logique du gouvernement en l'espèce.

Vous avez senti, dites-vous, un certain nombre d'inquiétudes chez les parlementaires de notre Assemblée. Nous comprenons que vous ne pouviez pas répondre à toutes les questions lors de cette présentation. Lorsque nous nous reverrons lors du débat budgétaire, expliquez-nous par conséquent clairement comment vous en êtes arrivé à cette somme de 150 millions d'euros. Je ne veux pas tomber dans le travers que nous avons entendu ici et là, prétendant que cette somme n'est pas à la hauteur. Comment peut-on affirmer cela? Certes, ce n'est qu'une opinion, même si chacun peut avoir la sienne. Pour ma part, il est plus important de se comprendre au moins sur les chiffres. Pour le reste, les divergences sont synonymes de démocratie.

À court terme, je trouve logique qu'un ministre du Budget le dise de la sorte: il existe, en termes de durabilité de la dette, une gestion présente et une maîtrise déclarée. Dans le même temps, nous devons nous projeter dans l'avenir et vous le faites à l'horizon 2027-2030. Vous indiquez deux éléments intéressants: d'une part, les modes de financement et, d'autre part, le mode de gestion. Il faut travailler sur les deux, même si c'est difficile dans les deux cas. Je retiens vos propos, suffisamment rares pour être épinglés. Vous dites que nous devons relever les défis ensemble. Je ne sais s'ils répondent à ce que M. Vossaert relevait en disant: «Quelles que soient les sensibilités des uns et des autres». Si c'est le cas, c'est également intéressant. Les sensibilités sont différentes, pas seulement au sein de notre commission. Elles le sont également entre présidents de parti, rarement avarés de propos à ce sujet.

M. André Antoine (Les Engagés). – Certains plus que d'autres...

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur Antoine, je vous laisse la responsabilité de votre propos. (*Rires*) Au sein de notre commission, l'opposition n'est pas systématiquement contre la majorité. Il convient plutôt de trouver les bonnes solutions. L'avenir, nous y serons plus vite que nous ne le voulons. Or, les défis seront les mêmes. Notre commission devra peut-être ouvrir un jour ce débat.

Enfin, sans vous en faire le reproche, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas répondu au cas de force majeure par rapport au coût des rénovations de bâtiments, quels qu'ils soient. Ces coûts sont liés aux matières premières, aux travaux, à la main-d'œuvre, etc. Est-on, oui ou non, dans ce cas de force majeure? Si c'était le cas, cette situation imposerait une autre doctrine ou une autre jurisprudence au sein de notre Fédération. Je ne répondrai pas à votre place; la question est trop délicate.

2 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

2.1 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Coefficient multiplicateur»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française constitue la base de transferts, inscrits dans notre budget, vers la Wallonie et la Commission communautaire française (COCOF). Il s'agit d'un mécanisme intrafrancophone de répartition. L'article 7, § 6bis, du décret mentionne l'existence d'un seul et unique coefficient d'adaptation aux montants ainsi transférés vers ces deux entités.

Comment ce coefficient a-t-il évolué depuis 2014? Dans quel sens ce mécanisme a-t-il fait évoluer les transferts vers la COCOF et pour quels motifs? Le coefficient actuellement mobilisé est-il bien unique et déterminé de commun accord par le gouvernement wallon, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Collège de la COCOF? S'il ne l'est pas, comment envisagez-vous de rétablir cette irrégularité avant que notre Parlement n'envisage l'adoption du budget de 2023? Vous êtes-vous entretenu avec vos homologues à ce sujet? Quel a été le résultat de ces discussions?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, de 2000 à 2014, le coefficient d'adaptation utilisé dans l'estimation des montants transférés à la COCOF, en application des accords de la Saint-Quentin, était identique à celui utilisé dans l'estimation des montants transférés à la Région wallonne. Il équivaut ainsi au coefficient de l'année précédente, en l'absence d'un accord entre les deux gouvernements et le Collège.

Depuis 2015, le coefficient d'adaptation de la COCOF est calculé de manière à réduire de 2 millions d'euros la dotation versée à la COCOF. Ces 2 millions d'euros correspondent à une retenue pour la promotion de Bruxelles, compétence prise en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers le finan-

cement de projets et d'événements de renommée nationale, voire internationale, destinés à des ASBL, des universités ou à l'opérateur bruxellois visit.brussels.

Ce coefficient a évolué à la baisse depuis 2015, car il est touché par le taux d'inflation. En effet, ce coefficient était de 1,0756 en 2015; il est de 1,0669 en 2022. Depuis l'accord intervenu en 2015 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF, le calcul du coefficient d'adaptation permettant de réduire de 2 millions d'euros la dotation à la COCOF est effectué par l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF. Il est estimé lors de l'élaboration du budget initial de l'année «n+1», au mois de septembre de l'année «n», sur la base des paramètres de prix publiés par le Bureau fédéral du Plan (BFP). Il est ensuite estimé à nouveau lors de la publication des paramètres de prix définitifs pour l'année «n», en février de l'année «n+1». Un tableau reprenant l'évolution du coefficient d'adaptation de la COCOF et de la Région wallonne et de la dotation versée à la COCOF depuis 2014 est à votre disposition.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je recevrai ce tableau avec plaisir. Cette histoire de coefficient est une drôle d'affaire. Il semble que le cadre législatif qui exige un seul et unique coefficient ne soit pas respecté. J'entends qu'une décision a été prise en 2015 et je m'étonne que celle-ci n'ait jamais été revue, alors que certains acteurs de la COCOF s'interrogent sur ce coefficient. Vous ne m'avez pas répondu quant aux échanges que vous auriez eus avec vos homologues à ce sujet. Si une décision a été prise par le passé, il est étrange qu'elle ne puisse pas être remise en question et rediscutée entre les différents gouvernements concernés par cet accord. Il me semblerait opportun de relancer les discussions. Ces 2 millions d'euros pourraient être utilisés pour le sport et la culture, par exemple, au bénéfice des Bruxellois francophones. À partir du moment la législation initiale n'est pas respectée, la décision doit pouvoir être remise en question régulièrement, notamment dans le cadre des discussions budgétaires.

2.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – La crise de la Covid-19 a modifié nos modes de fonctionnement, y compris au travail. Ainsi, le télétravail s'est légitimement imposé durant la crise sanitaire. Aujourd'hui, les travailleurs optent pour un mode de fonctionnement hybride.

D'ailleurs, dans sa dernière étude, le SPF Mobilité confirme que 32 % des Belges prestent au moins quatre journées chez eux chaque mois; c'est quatre fois plus qu'en 2018. Néanmoins, la hausse faramineuse des prix du gaz et de l'électricité va-t-elle déjà sonner le glas de l'ère du travail hybride?

Dans le secteur privé, l'employeur a des obligations: fournir le matériel nécessaire au télétravail et intervenir dans les frais de connexion. Cependant, le montant de l'intervention varie d'un secteur à l'autre, d'une entreprise à l'autre, même si l'objectif est de couvrir au mieux les frais qui pèsent sur les travailleurs.

Monsieur le Ministre, vous êtes un employeur important à Bruxelles et en Wallonie. Quelle est votre approche du télétravail? Quelle est l'indemnité fixée pour le personnel? Sera-t-elle revue au gré des augmentations des prix de l'énergie, qui touchent terriblement nos concitoyens? La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle d'un cadre pour l'organisation du travail hybride, alternant présence sur le lieu de travail et télétravail? Dans l'affirmative, dans quelle proportion et pour quels types de fonctions?

Quelles solutions financières allez-vous mettre en œuvre pour encourager le télétravail? Alors que, moi-même, j'étais sceptique, je reconnais que le télétravail a démontré une certaine efficacité. En réponse à l'une de mes questions, vous m'avez répondu vouloir organiser des instances décentralisées de *coworking* pour permettre aux fonctionnaires de se retrouver avec des collègues dans des espaces appropriés. Allez-vous maintenir ou développer ces instances?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, à ce jour, le nombre de télétravailleurs au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 4 169 travailleurs sur 6 576 agents, soit un peu plus de 63 % de télétravailleurs, pour une moyenne de 7,6 jours de télétravail sur une période de quatre semaines.

Depuis le mois de janvier 2022, le montant du remboursement des frais de bureau est passé de 25 à 35 euros par mois. Aucune nouvelle augmentation n'est prévue à ce jour.

Pour un agent à temps plein, le nombre maximal de jours de télétravail autorisé est de dix jours ouvrables, à répartir sur une période de quatre semaines. Dans ce cas, l'agent preste au moins dix jours en présentiel. Une présence d'au moins un jour par semaine est exigée.

Le responsable hiérarchique organise le travail de son équipe en tenant compte de l'équilibre nécessaire entre présentiel et télétravail, aussi bien sur le plan individuel que pour le fonctionnement et les nécessités de service: réunions, permanences, accueil du public, etc.

Certaines fonctions ou spécificités liées à l'intérêt d'un service peuvent justifier un régime d'organisation du travail différent de ce qui vient d'être cité.

Des recommandations ont été fixées par les administrations générales afin de guider les discussions avec le responsable hiérarchique dans l'organisation du télétravail. Elles ont été définies pour assurer un traitement le plus équitable possible de l'ensemble des agents du ministère.

Plusieurs salles de réunion ont été équipées pour permettre l'organisation de réunions hybrides. Dix salles ont été équipées en 2021 et 21 salles supplémentaires seront équipées d'ici la fin de l'année 2022.

Des bureaux décentralisés, qui permettent entre autres aux agents de diminuer leur temps de trajet, ont également été ouverts. À ce jour, quatre bureaux décentralisés sont mis à disposition pour un total de 22 places. Il y en a un à Namur, un à Nivelles et deux à Bruxelles. D'ici quelques mois, Liège viendra rejoindre l'offre. Les bureaux décentralisés de Nivelles et de Namur verront également leur capacité augmenter. D'ici 2024, chaque province de la Fédération Wallonie-Bruxelles disposera d'au moins un espace de travail décentralisé. Ces espaces ne sont actuellement accessibles qu'aux agents qui en ont fait la demande lors d'un appel à manifestation d'intérêt mené aux mois de mars et d'avril, et dont la demande a été validée par un supérieur hiérarchique. Un nouvel appel sera lancé dès que le bureau décentralisé de Liège sera prêt.

M. André Antoine (Les Engagés). – Ce sujet est d'autant plus important qu'en raison de l'air du temps aujourd'hui morose, les trajets sont de plus en plus mal vécus. Venir à Bruxelles le matin par différents accès est particulièrement difficile. Les traversées de Bruxelles le sont tout autant. Bien qu'il y ait de bonnes raisons à cela, les réglementations se superposent et rendent la voiture assez indésirable, alors que chacun n'a pas toujours la chance de pouvoir utiliser au mieux les transports en commun.

Dès lors, ma question était une invitation à favoriser un mode hybride. Vous y avez largement répondu, Monsieur le Ministre. La présence est toujours nécessaire afin de garder un collectif. Toutefois, il est possible de permettre le télétravail et d'obtenir l'efficacité espérée. Je vous remercie donc pour ces précisions, notamment concernant l'augmentation des salles hybrides et des bureaux décentralisés dont l'accès me paraît encore trop réservé. Cependant, vous avez annoncé un appel à candidatures qui semble bienvenu.

2.3 Question de M. André Antoine, intitulée «Choix stratégique de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le statut de ses agents»

M. André Antoine (Les Engagés). – Les différentes autorités belges ont posé des choix fondamentalement opposés dans leur politique de recrutement de leurs agents. Le gouvernement flamand a, depuis 2011, privilégié le mode contractuel pour les pouvoirs locaux. J'ajoute que ce gouvernement prend en charge 50 % des cotisations de responsabilisation de pension et qu'il a favorisé l'émergence d'un second pilier. Depuis le début de la présente législature, un pas supplémen-

taire a été franchi: dorénavant, les postes de statutaire ne sont plus possibles dans l'administration communautaire ou régionale. Pour faire bref, le choix des contractuels prévaut.

En Région wallonne, le choix exactement contraire a été fait. En effet, l'article 119^{quater} du Code de la fonction publique permet, de manière étrangement dérogatoire, qu'un contractuel réussissant une épreuve au Selor soit nommé et devienne statutaire, alors que, pour un extérieur, il faut deux examens. Ce point a d'ailleurs été soulevé par la presse, considérant qu'il y avait là une inégalité. Par conséquent, Monsieur le Ministre, le nombre de statutaires s'accroît, avec deux conséquences. Pour le Service public de Wallonie (SPW) – vous me direz ce qu'il en est pour la Fédération Wallonie-Bruxelles –, c'est plutôt une économie. En revanche, pour les unités d'administration publique (UAP) en Région wallonne, c'est une catastrophe. Les chiffres qui circulent sont étourdissants. Les contributions que ces UAP devront fournir à l'avenir – cela ira croissant – sont particulièrement préoccupantes. Là aussi se pose la question d'un deuxième pilier pour les contractuels.

Je ne suis pas opposé au statut. Cependant, je m'oppose au statut actuel qui ne présente aucune flexibilité. On entend dans nos communes ou ailleurs dans les administrations qu'une fois nommé, rien ne peut plus vous arriver. Ce n'est pas normal, ni en ce qui concerne l'évolution de la carrière ni en ce qui concerne son évaluation. J'aurais espéré que, sous votre conduite et votre férule, il y ait pour le moins une réforme statutaire – elle n'a pas eu lieu – et qu'on fasse le choix, compte tenu des circonstances budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du mode contractuel plutôt que du mode statutaire.

Vous avez recruté depuis quelques années un grand nombre d'agents; cette information a été divulguée par la Cour des comptes. D'après mes souvenirs, il s'agit de plusieurs centaines d'agents. Bien sûr, il fallait remplacer les départs naturels. Par conséquent, il faudrait déterminer le nombre net de recrutements. Sous quel statut ces derniers ont-ils été effectués? À ma connaissance, le rapport entre contractuels et statutaires est proche de l'égalité, avec néanmoins une primauté pour les contractuels en Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que ministre de la Fonction publique, penchez-vous en faveur des contractuels ou des statutaires? Nous sommes encore condamnés à payer 55 millions d'euros de plus en 2023. Ces 55 millions d'euros deviendront très vite, en 2024, 82 ou 84 millions d'euros. Cette somme ira croissant, croyez-moi.

Dès lors, face au drame que constitue le financement des pensions statutaires, n'y a-t-il pas là aussi une réforme à opérer? Nous sommes les seuls à les organiser encore. Les Flamands n'en voulant plus, j'ai l'honnêteté de dire que la tâche de Mme Lalieux est quasiment impossible. Comment voulez-vous qu'elle trouve un financement alternatif ou qu'elle confonde le financement des pensions sta-

tutaires dans le secteur général des pensions, alors que les Flamands l'ont déserté?

C'est l'occasion pour vous, Monsieur le Ministre, de faire le point sur votre politique de recrutement et sur le choix entre statutaire et contractuel et ses incidences financières.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Depuis le 1^{er} janvier 2019, 1 155 agents ont été recrutés pour des emplois définitifs au sein du ministère. Il faut cependant noter qu'il ne s'agit pas d'emplois supplémentaires, mais plutôt majoritairement d'emplois liés à des départs définitifs de membres du personnel. Si je compare le nombre d'emplois permanents au 1^{er} janvier 2022 par rapport au 1^{er} janvier 2019, je compte 230 membres de personnel en plus, 127 statutaires de moins et 357 contractuels de plus.

Concernant le coût budgétaire, à barème identique, ce sont les charges patronales qui diffèrent selon la nature de la relation entre les membres du personnel et le type d'employeur. Pour le ministère, le coût d'un statutaire est inférieur à celui d'un contractuel. À l'inverse, pour un organisme d'intérêt public (OIP), c'est évidemment le contraire. Pour le ministère, les cotisations patronales s'élèvent, à ce jour, à 13,80 % pour un statutaire et à 30,64 % pour un contractuel. Les charges patronales pour le personnel statutaire évolueront progressivement jusqu'en 2028, pour atteindre les 20 %. Cette évolution est liée à la loi spéciale de financement qui prévoit l'augmentation graduelle de la cotisation responsabilisation pension (CRP) pour les années à venir. Celle-ci a été fixée de la manière suivante pour le personnel statutaire des ministères: 3,54; 4,43; 5,32; 6,20; 7,09; 7,97; 8,86 en 2028. Pour les OIP, la CRP s'élèvera à 52 % en 2023.

Si le nombre d'engagements contractuels est supérieur au nombre d'engagements statutaires, j'ai communiqué ma volonté claire au ministère de lancer des actions pour augmenter le taux de statutarisation. D'ailleurs, 312 agents ont été statutarisés pour leur propre emploi durant la période 2019-2022. Par la même occasion, j'ai chargé le ministère de relancer l'organisation d'un concours de recrutement statutaire. Un coordinateur des concours de recrutement statutaire a dès lors été spécifiquement engagé en septembre 2021 au sein des services du personnel du ministère afin d'avoir une vision transversale et de redynamiser le processus d'organisation de concours de recrutement en collaboration avec les différentes entités du ministère et le Selor. La volonté est de poursuivre la création des concours de recrutement statutaire en autonomie. Chaque nouvel engagé en tant que chargé de sélection au sein de la direction du personnel est inscrit dans le parcours de certification Selor, pour représenter l'examen au Selor dans les procédures de recrutement statutaire.

Par ailleurs, j'ai fait adopter en première lecture un projet d'arrêté visant à faciliter la statutarisation du personnel en place. Ce projet d'arrêté est actuellement soumis à la négociation syndicale. Seule la réussite des premières épreuves Selor sera requise pour accéder au statut. Ce projet d'arrêté prévoit que le taux de statutaires doit tendre vers 65 %. Ce taux est le résultat d'un compromis politique, mais il constitue aussi un signal fort. Il faudra encore mener rapidement une réflexion pour que les concours de recrutement ne soient pas trop complexes à organiser, qu'ils soient utiles eu égard aux fonctions critiques, au profil de fonction récurrent et au plan de recrutement, avec un objectif de recrutement et non plus uniquement de nomination des membres du personnel en place.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors d'une précédente réunion de commission, mon administration a fait parvenir, il y a plusieurs semaines, un projet visant à instaurer une pension complémentaire pour les membres du personnel contractuel de la Fédération, afin de tenter de réduire l'écart existant entre la pension du personnel statutaire et celle du personnel contractuel.

La contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'instauration d'une pension complémentaire correspondrait à 3 % de la masse salariale brute de l'ensemble des agents contractuels. Cette contribution serait identique pour tous les agents contractuels, quels que soient leur échelle barémique et leur prorata de prestations. Malgré cet investissement, la différence entre les pensions du secteur privé et du secteur public serait loin d'être comblée et les effets seraient surtout visibles à long terme. Ce rapport est encore à l'analyse au sein de mon cabinet et je ne peux pas encore m'avancer sur les propositions que je soumettrai au gouvernement.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous avez choisi de privilégier les statutaires pour atteindre 65 %. Il est regrettable que cet objectif ne soit pas accompagné d'une réforme de ce statut aujourd'hui sclérosé, eu égard au nombre de jeunes de moins de 30 ans qui changent souvent de métier.

En outre, j'éprouve un profond malaise devant la rupture du principe d'égalité dans l'emploi public: un contractuel, conformément à l'équivalent de l'article 119^{quater} wallon, n'aura qu'un examen à présenter, alors qu'un candidat extérieur devra en passer deux.

Enfin, l'augmentation graduelle de la CRP – qui de 52 %, ce qui est énorme – est plus intéressante pour le ministère que pour notre avenir financier, sans compter l'application du deuxième pilier de pension.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de Mme Françoise Schepmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement, intitulées «Abbaye de la Cambre» et «Projet de construction du bâtiment E sur le campus de la Plaine», sont reportées.

La question orale de M. Matteo Segers à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Cadastré des propriétés immobilières de la Fédération Wallonie-Bruxelles», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h50.*